

# PROJET EOLIEN DE LA CROIX DE L'HOMMEAU

Commune de Thoiré-sur-Dinan

---

***BILAN DU COMITE DE PROJET – 11 SEPTEMBRE 2024***

---



## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES COMITES DE PROJETS .....	3
2. LES OBJECTIFS DE CE COMITE DE PROJET .....	3
3. LES MEMBRES INVITES AU COMITE DE PROJET .....	3
3.1.    Les membres de droit .....	3
3.2.    Moyens de convocation .....	5
4. LE COMITE DE PROJET DU 11 SEPTEMBRE 2024 .....	5
4.1.    Personnes présentes .....	5
4.2.    Informations présentées .....	6
4.3.    Le temps d'échange sur le projet .....	6
• CONCERTATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET EOLIEN .....	6
• PARTENARIAT ET ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PROJET .....	7
• FINANCEMENT PARTICIPATIF .....	8
• RADAR ARMEE DE CINQ-MARS-LA-PILE .....	9
• LE DEMANTELEMENT .....	10
• LE RACCORDEMENT EOLIEN (TENSION ET INTENSITE) .....	11
• LE PAYSAGE .....	12
• L'ACOUSTIQUE .....	13
5. CONSEQUENCES POTENTIELLES SUR LE PROJET .....	15
6. ANNEXES .....	16
6.1.    Les convocations envoyées aux communes des 6km .....	16
6.2.    La feuille d'émarginement .....	31
6.3.    Les échanges relatifs au partenariat et à la communication sur le projet .....	32
6.4.    Le support de présentation utilisé .....	35

## INTRODUCTION

### 1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES COMITES DE PROJETS

Suite à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les porteurs d'un projet d'énergies renouvelables hors « zone d'accélération » doivent organiser un comité de projet avant le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie précise les conditions de mise en place de ces comités de projet. C'est le porteur de projet qui a la charge de l'organisation de ce comité.

Dans le cadre du projet éolien de la Croix de l'Hommeau porté par Valeco et implanté sur la commune de Thoiré-sur-Dinan, la zone d'implantation du projet a fait l'objet fait l'objet de délibérations municipale et intercommunale pour l'inscrire en tant que zone d'accélération éolien. Toutefois, l'arrêté régissant les cartographies des zones d'accélération n'ayant pas encore été validé par le référent préfectoral, cela ne permet pas de considérer celles-ci comme définitives à ce jour.

La réalisation d'un comité de projet avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale se révèle donc nécessaire à ce jour.

### 2. LES OBJECTIFS DE CE COMITE DE PROJET

Comme indiqué par l'article R. 211-5 du Code de l'énergie, le comité de projet a pour but d'assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

Ce mécanisme a été créé de manière à assurer une meilleure information et concertation des élus locaux pour les projets d'énergies renouvelables. Ce dispositif a également vocation à améliorer l'acceptabilité locale et l'intégration territoriale de ces projets.

### 3. LES MEMBRES INVITES AU COMITE DE PROJET

#### 3.1. Les membres de droit

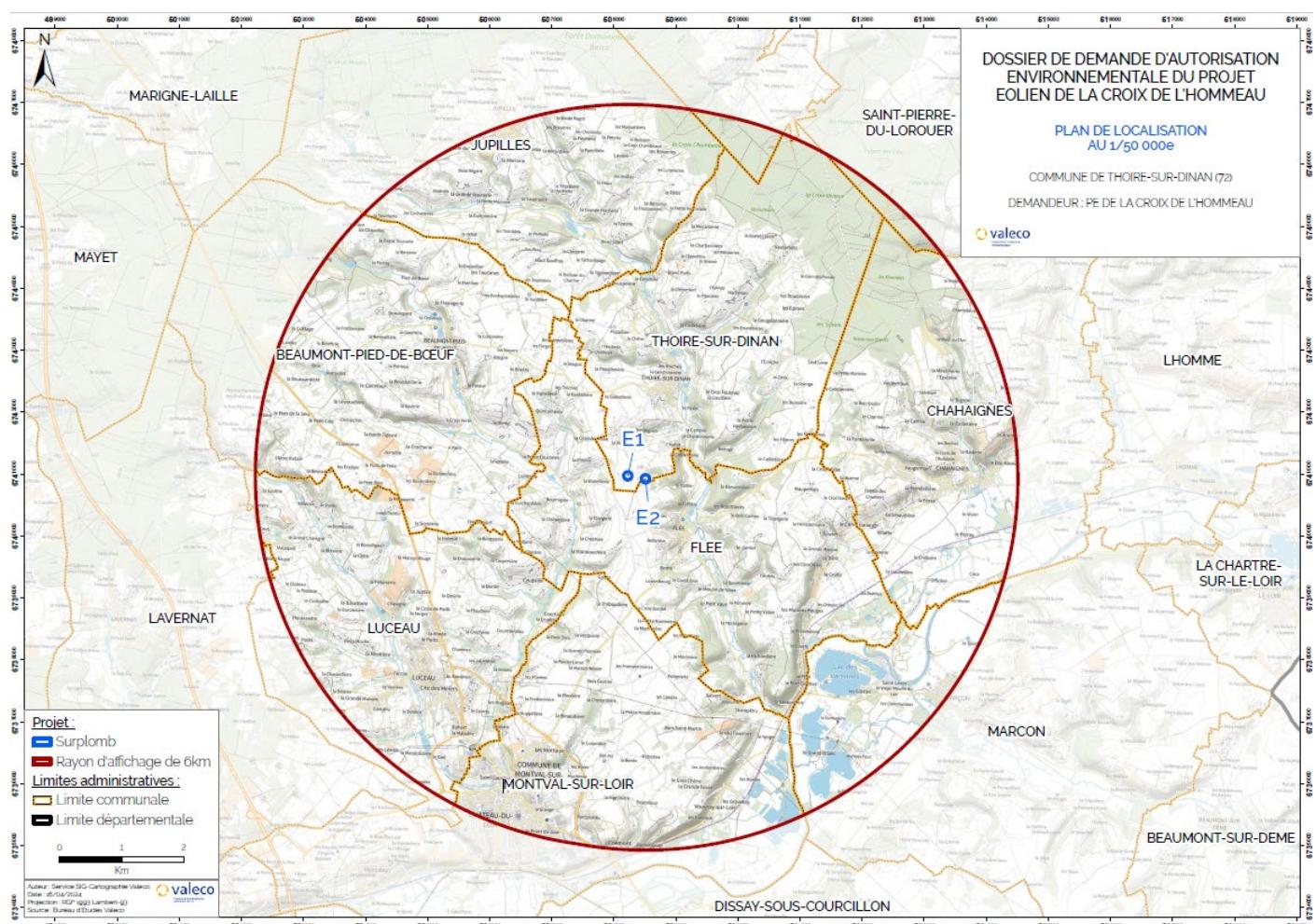
L'article R. 211-7 du Code de l'énergie vise l'ensemble des membres qui doivent être conviés au Comité de projet. Ces membres diffèrent selon le projet en question. S'agissant d'un projet éolien, doivent être conviés :

- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres ;
- Un représentant de chaque commune située dans le périmètre de l'enquête publique, soit 6 km autour du projet.

Ainsi, ont été conviés pour le comité de projet du parc éolien de la Croix de l'Hommeau :

Représentants - Maires	Communes concernées
Monsieur Bruno BOULAY	Thoiré-sur-Dinan

Monsieur Vincent GRUAU	Jupilles
Monsieur Patrick RENARD	Saint-Vincent-du-Lorouër
Madame Catherine TRAPPLER	Saint-Pierre-du-Lorouër
Monsieur Dominique PETER	Chahaignes
Madame Monique GAULTIER	Flée
Monsieur Joël TABAREAU	Beaumont-Pied-de-Bœuf
Monsieur Hervé RONCIÈRE	Montval-sur-Loir
Monsieur Jean-Michel CHIQUET	Luceau
Madame Monique TROTIN	Marçon
Monsieur Alain MORANCAIS	Lavernat
Monsieur Hervé RONCIÈRE	Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé



En tant que représentants du porteur de projet, étaient présentes :

- Madame Mélody DARSOULANT, Cheffe de projet développement éolien, société Valeco
  - Madame Julie GRIMA, Référente développement éolien Grand-ouest, société Valeco
  - Madame Yasmine VINCENT, Assistante Cheffe de projets éolien, société Valeco

Conformément à l'article R. 211-8 du Code de l'énergie, d'autres personnes (tels que le préfet ou le gestionnaire du réseau public de transport d'énergie réseau par exemple) peuvent être invités à participer au comité de projet lorsqu'ils sont invités par certains membres de droit. Cela n'a pas été le cas pour ce comité de projet.

### 3.2. Moyens de convocation

L'invitation pour participer à ce comité de projet a été envoyée par courrier recommandé ainsi que par email à l'ensemble des membres visés précédemment 3 semaines avant la tenue de ce comité de projet. Ce sont les adresses postales et email de la municipalité qui ont été utilisées.

Ces invitations sont présentées en annexe 1 de ce document.

Une relance a également été réalisée la semaine précédente ainsi que la veille de l'évènement afin de rappeler la tenue de celui-ci.

## 4. LE COMITE DE PROJET DU 11 SEPTEMBRE 2024

### 4.1. Personnes présentes

La liste des participants au Comité de Projet est la suivante :

Nom Prénom	Fonction
BOULAY Bruno	Maire de Thoiré-sur-Dinan
LENOIR Gérard	Adjoint de Thoiré-sur-Dinan
CHIQUET Jean Michel	Maire de Luceau
GRUAU Vincent	Maire de Jupilles
NOGUES Joël	Conseiller municipal de Jupilles
BRANCHU Eve-Lyne	Adjointe de Saint-Pierre-du-Lorouër
TABAREAU Joël	Maire de Beaumont-Pied-de-Bœuf
GAULTIER Monique	Maire de Flée
OLIVIER François	Maire délégué de Château du Loir
PETER Dominique	Maire de Chahaignes
RONCIERE Hervé	Maire de Montval-sur-Loir et Président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé
DARSOULANT Mélody	Cheffe de projet éolien chez Valeco
GRIMA Julie	Référente éolien grand ouest chez Valeco
VINCENT Yasmine	Assistante cheffe de projet éolien chez Valeco

Les représentants des communes de Marçon et Lavernat étaient donc absents à cette réunion.

La feuille d'émargement est disponible en annexe 2 de ce document.

## 4.2. Informations présentées

Un support de présentation a été utilisé par le porteur de projet de manière à traiter l'ensemble des éléments mentionnés à l'article R. 211-10 du Code de l'énergie, à savoir :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;

Le support de présentation est ajouté en annexe de ce document.

## 4.3. Le temps d'échange sur le projet

Suite à la présentation de ces différentes informations sur le projet par la société Valeco, la parole a été donnée aux élus afin qu'ils puissent exprimer leurs avis, remarques ou questions sur le projet et ses caractéristiques.

Lors de ce temps d'échange, plusieurs thématiques ont été soulevées. Pour une lecture simplifiée et pour éviter toute redondance, les observations ont été classées par thème. Plusieurs éléments de réponses ont été apportés par le porteur de projet. Voici une reprise de ces éléments :

### • CONCERTATION ET COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET EOLIEN

Certains élus ont exprimé leur mécontentement quant à la concertation effectuée sur le projet. Ils reprochent que la concertation liée au projet éolien ait été effectuée uniquement au sein de la commune d'accueil du projet et non dans les communes du rayon d'enquête publique (6km). Dans un but d'obtenir une meilleure acceptabilité locale du projet éolien, certaines personnes présentes regrettent qu'un échange préalable à cette réunion d'échange n'ait eu lieu, ainsi qu'un échange avec la communauté de communes, les communes limitrophes et les habitants les plus impactés. Selon certains élus, la communication aurait dû être effectuée dès l'initialisation du projet.

### Réponse apportée :

Le projet éolien est à l'étude depuis 2021, et depuis le lancement des études en 2022, 2 flyers au total ont été distribués aux habitants de Thoiré-sur-Dinan. Pour rappel, en août 2022, une première lettre d'information a été distribuée aux habitants de Thoiré-sur-Dinan pour présenter la société VALECO et les études techniques relatives au projet éolien. En février 2024, une deuxième lettre d'information a été distribuée aux habitants de Thoiré-sur-Dinan, ainsi qu'en mairie des communes limitrophes afin de prévenir du processus de concertation préalable mis en place en mars 2024. Ainsi, les riverains impactés par la vue et le bruit des éoliennes (les hameaux les plus proches de la zone d'étude) ont pu être informés via ce canal.

De plus, un blog projet a été mis en ligne dès 2022 pour tenir informés les citoyens du projet en cours d'étude. Parallèlement, en octobre 2022, lors de l'installation du mât de mesure de vent, un panneau informatif a également été installé sur site afin d'expliquer aux riverains les caractéristiques de ce dernier.

Il convient également de rappeler que dans le cadre du développement du projet éolien de la Croix de l'Hommeau, une procédure de concertation préalable volontaire a été organisée en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale et de l'instruction du dossier par les services de l'Etat. Cette phase de concertation préalable s'est déroulée du lundi 11 mars au lundi 25 mars 2024 inclus et a notamment donné lieu à une permanence d'information à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan le jeudi 14 mars 2024. Durant cette période, un dossier synthétique du projet a été mis à disposition en mairie de Thoiré-sur-Dinan et un certain nombre de remarques et observations ont été formulées par le public. Le bilan de cette concertation préalable est disponible sur le blog projet en ligne.

S'agissant du timing de la communication, il était préférable d'avoir des premiers résultats à présenter relatifs aux études de faisabilité afin de discuter du projet.

Concernant la thématique partage de la valeur et partenariat, les éléments de réponse sont détaillés dans le paragraphe ci-dessous.

- **PARTENARIAT ET ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PROJET**

Pour rappel, la commune de Thoiré-sur-Dinan détient 10% du la société projet PE DE LA CROIX DE L'HOMMEAU créée en juin 2024.

Les élus auraient souhaité que le partenariat et l'entrée au capital de la société projet soient également proposés à la communauté de communes ainsi qu'aux communes du rayon d'enquête publique (6km). Monsieur RONCIERE, Président de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, souhaite obtenir une proposition documentée du porteur de projet sur l'entrée au capital dans la société projet pour le mardi 17 septembre 2024. Cette proposition sera discutée en conseil communautaire le mercredi 18 septembre.

Le projet de la Croix de l'Hommeau étant limitrophe aux communes de Thoiré-sur-Dinan et Flée est effectivement situé plus proche du bourg de Flée. Les élus estiment que le partage de la valeur devrait se faire également avec d'autres collectivités.

**Réponse apportée :**

Tour d'abord, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il est important de préciser que seules les communes limitrophes et non les communes dans les 6km du projet éolien peuvent prendre des participations dans les sociétés projets.

L'entrée au capital de la société projet a été proposée à la commune de Thoiré-sur-Dinan ainsi qu'à la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé par l'envoi d'un courrier le 3 janvier 2024. En réponse, des discussions ont été amorcées et de nombreux échanges ont été effectués avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, intéressée par la proposition de VALECO, qui est rentrée à 10% dans la société PE de la Croix de l'Hommeau. En revanche, la communauté de communes n'a pas souhaité participer à cette démarche et a répondu défavorablement à l'invitation du porteur de projet le 19 février 2024 par l'envoi d'un mail. Valeco avait pris acte de cette décision et avait alors poursuivi cette discussion au sujet du partenariat uniquement avec la commune de Thoiré-sur-Dinan. Le courrier d'invitation au partenariat ainsi que le retour négatif de la communauté de communes sont à retrouver en annexe 3 de ce document.

Valeco s'est engagé à envoyer une nouvelle proposition sur l'entrée au capital au président de la communauté de communes sous un délai de 5 jours. Valeco se propose d'organiser un temps d'échange concernant le projet éolien et le possible partenariat avec la communauté de communes.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il est important de préciser que seules les communes limitrophes et non les communes dans les 6km du projet éolien peuvent prendre des participations dans les sociétés projets.

Valeco a rappelé que le partage de la valeur s'applique sur toutes les communes de la communauté de communes indirectement par le biais des redevances fiscales versées à la communauté de communes.

- **FINANCEMENT PARTICIPATIF**

De nombreuses questions ont été posées sur le financement participatif. Les élus ont reproché au porteur de projet qu'aucune information n'avait été communiquée à ce sujet. Le territoire n'ayant aucune SEM (Société d'Economie Mixte) structurée et compétente dans ce type de partenariat en 2023 et 2024, les élus souhaiteraient créer une dynamique locale en proposant de mettre en place un financement participatif.

**Réponse apportée :**

La société Valeco tient à préciser qu'elle est ouverte à la mise en place d'un financement participatif et qu'elle a communiqué des informations sur ce dispositif à la commune pour diffusion aux riverains le 28/06/2024 suite à la demande d'une élue de la commune. Ces informations regroupaient les modalités de participation ainsi que des exemples de financement participatif déjà mis en place par la société Valeco.

VALECO peut proposer aux citoyens de participer activement au développement de leur territoire en ouvrant les projets d'énergies renouvelables au financement participatif. Le financement participatif peut être ouvert pour permettre aux citoyens. Ce type de financement pourra alors être proposé dès lors d'une forte mobilisation et volonté locale sur le territoire d'accueil du projet (création d'un collectif citoyen par exemple). De cette façon, les citoyens et en premier lieu les riverains proches du projet, peuvent placer une partie de leur épargne directement dans le projet. Ce mécanisme permettra aux habitants qui le souhaitent de participer financièrement aux frais de construction du parc, de devenir acteurs de la transition énergétique et de participer activement au développement de leur territoire, favorisant ainsi un engagement communautaire et une répartition des bénéfices générés par le parc éolien.

**Fonctionnement :**

Le financement participatif consiste en la mise en place d'un prêt rémunéré où une personne physique prête une somme afin de financer un projet. La somme prêtée sera rendue avec intérêts. **Les prêts sont restitués sur une durée courte de 2 à 5 ans et avec un taux d'intérêt important allant de 6 à 8%.**

Ciblant principalement un public local, ces campagnes rencontrent un franc succès : en trois ans, VALECO a levé plus de 1 500 000 € de fonds citoyens.

**Quelques exemples VALECO pour illustrer :**

**○ Sévérac d'Aveyron (12)**

En 2013, la Communauté de communes de Sévérac-le-Château a lancé un appel d'offres avec un cahier des charges sur une zone définie de 700 hectares pour développer un projet éolien tout en garantissant l'acceptation du projet au niveau local.

En 2015, le conseil de communauté a délibéré en faveur du projet présenté par VALECO pour développer, construire et exploiter les futures éoliennes de Sévérac d'Aveyron.



Dès lors, pour développer le projet éolien de Sévérac, VALECO mène un travail de concertation approfondi avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses et la collectivité. Il a également été proposé aux riverains du projet de co-financer les études de faisabilité via la plateforme Lendosphère : 216 particuliers ont prêté plus de 156 000 euros à VALECO à cet effet.

	Nombre d'éoliennes	6
	Projet en phase de développement	
	Equivalent consommation habitants (hors chauffage)	23 900
	Puissance	21.6 MW



## ● Projet solaire de Châteauvert (83)

Situé dans le département du Var, le projet de Coste Cuyère sur la commune de Châteauvert est en partie financé par les habitants du secteur. En effet, le financement participatif a été ouvert aux habitants du Var et des départements voisins le 25 mars 2021. Celui-ci devait initialement se clôturer le 15 juin 2021, mais l'objectif des 615 000€ levés a d'ores et déjà été atteint sur la plateforme Enerfip.



La durée du prêt est de 3,5 ans pour un taux d'intérêt de 5% par an. Ce financement participatif a donc permis une forte mobilisation citoyenne en faveur de ce projet actuellement en construction.



- **RADAR ARMEE DE CINQ-MARS-LA-PILE**

Le maire de Jupilles a demandé pourquoi le porteur de projet développait un projet éolien sur le territoire de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé alors que la présence du radar de Cinq-Mars-la-Pile implique qu'aucun projet éolien ne peut être construit dans un rayon de 70km autour du radar, ce qui représente l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

### Réponse apportée :

Le projet se situe dans la zone des soixante-dix kilomètres des radars des armées de Cinq-Mars-la-Pile. Le porteur de projet a expliqué que la présence du radar armée de Cinq-Mars-la-Pile ne rendait pas rédhibitoire l'installation d'éoliennes dans ce périmètre. Le propos est à nuancer. En effet, le radar armée est une contrainte technique qui a été prise en compte dans le développement du projet éolien de la Croix de l'Hommeau. Il convient de préciser qu'une préconsultation effectuée auprès des services de l'armée a été réalisée en 2021 et qu'il s'avère que le projet en l'état ne présente pas une gêne avérée et qu'il est acceptable pour une hauteur sommitale maximale de 240m sur la zone d'implantation.

Toutefois, cette préconsultation ne sert pas d'avis définitif. Les services de l'armée seront reconsultés dans le cadre de l'instruction du projet en 2025 et étudieront de nouveau les contraintes aéronautiques du projet afin de donner un avis définitif sur ce dernier. L'armée étudie les projets éoliens au cas par cas, il est impossible de connaître à l'avance l'avis qui sera rendu lors de l'instruction.

.

- **LE DEMANTELEMENT**

Les élus ont demandé si tous les aménagements seront démantelés lors de l'arrêt du parc éolien à la fin de l'exploitation et qui prendrait en charge le coût de ce démantèlement.

**Réponse apportée :**

Le porteur de projet a expliqué que tout serait démantelé à la fin de la vie du parc. Tous les aménagements seront retirés, les fondations seront également démantelées dans leur totalité. La loi prévoit un budget mis en place pour ce démantèlement. Le montant est défini en fonction de la puissance du parc. L'approvisionnement se fait à la charge de Valeco à la caisse des dépôts.

Concernant la durée de vie des éoliennes, il est important de préciser qu'elles sont garanties par les fabricants pour une durée de 25 ans. Au-delà, elles seront, soit démantelées conformément à la réglementation, soit un nouveau projet de repowering (remplacement des éoliennes par d'autres, de nouvelle génération, plus puissantes) pourra voir le jour.

Il existe un cadre réglementaire précis pour le démantèlement d'un parc éolien et la remise en état du site en fin d'exploitation. La société « PE DE LA CROIX DE L'HOMMEAU » s'engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation selon l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020<sup>1</sup>, et pris en application du II de l'article L. 515-101.

Les conditions de démantèlement et de remise en état sont précisées dans l'article 29 – I de l'arrêté du 22 juin 2020 :

1. « le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
2. l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs ;
3. la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

Dans le cas du projet éolien de la Croix de l'Hommeau, les terrains seront remis en état pour un usage agricole. Une excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle sera faite et la terre

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014>

sera remplacée par des terres aux caractéristiques comparables aux terres placées à proximité de l'installation.

Ensuite, il est important de rappeler que la production éolienne est la seule source d'énergie électrique à provisionner avant sa mise en service un montant de garanties financières réservé à son démantèlement et à détailler la remise en état du site de production après l'arrêt de celui-ci. Par ailleurs, la loi impose aux exploitants de provisionner une garantie financière pour le démantèlement de chaque éolienne et ce, dès la mise en service du parc. Ce montant<sup>2</sup> est en 2023 de 75 000 €/ par éolienne de 2 MW et 25 000€ par MW supplémentaire.

- **LE RACCORDEMENT EOLIEN (TENSION ET INTENSITE)**

Les élus ont demandé sur quel poste source le projet serait raccordé et par où passeraient les câbles reliant le poste de livraison au poste source. Un élu a demandé quelle était l'intensité du courant qui y circulait.

**Réponse apportée :**

Le raccordement du parc éolien au réseau d'électricité public fait l'objet d'une procédure encadrée par le code de l'énergie. Celle-ci permet au gestionnaire de réseaux (RTE, SOREGIES, ENEDIS ou ELD) de proposer aux producteurs une solution optimale, sans discrimination. Le raccordement de ce projet intervient dans le cadre d'un S3RENR (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables). Ces schémas permettent de réserver de la capacité d'accueil en MW au bénéfice des énergies renouvelables.

L'hypothèse retenue à ce stade pour le raccordement du parc éolien de La Croix de l'Hommeau est le poste source de Château-du-Loir localisé à 6,7 km au Sud-Ouest du parc éolien, sur la commune de Montval-sur-Loir.

Le raccordement du projet au réseau public se fera entre le poste de livraison (limite entre l'installation privée et le réseau public) et un poste source HTA/ HTB (interface entre le réseau public de distribution et le réseau public de transport). Le raccordement sera effectué par ENEDIS grâce à des câbles de tension 20 kV enterrés en empruntant les accotements de routes et chemins publics et en évitant les zones écologiquement sensibles. A ce jour, le tracé définitif n'est pas connu car il est déterminé par ENEDIS, mais il y a la possibilité de piquer les lignes sur des lignes déjà existantes.

S'agissant du nombre d'ampère dans les câbles haute tension (HTA) d'Enedis à 20 kV, le courant qui y circule dépend de la charge et des équipements connectés au réseau. Il n'y a pas un courant fixe, car il varie selon la demande d'électricité et la capacité du câble. Par exemple, pour une puissance de 5 MW (5000 kW) et un facteur de puissance de 0,9, on aurait un courant d'environ 160 A.

---

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047858349>

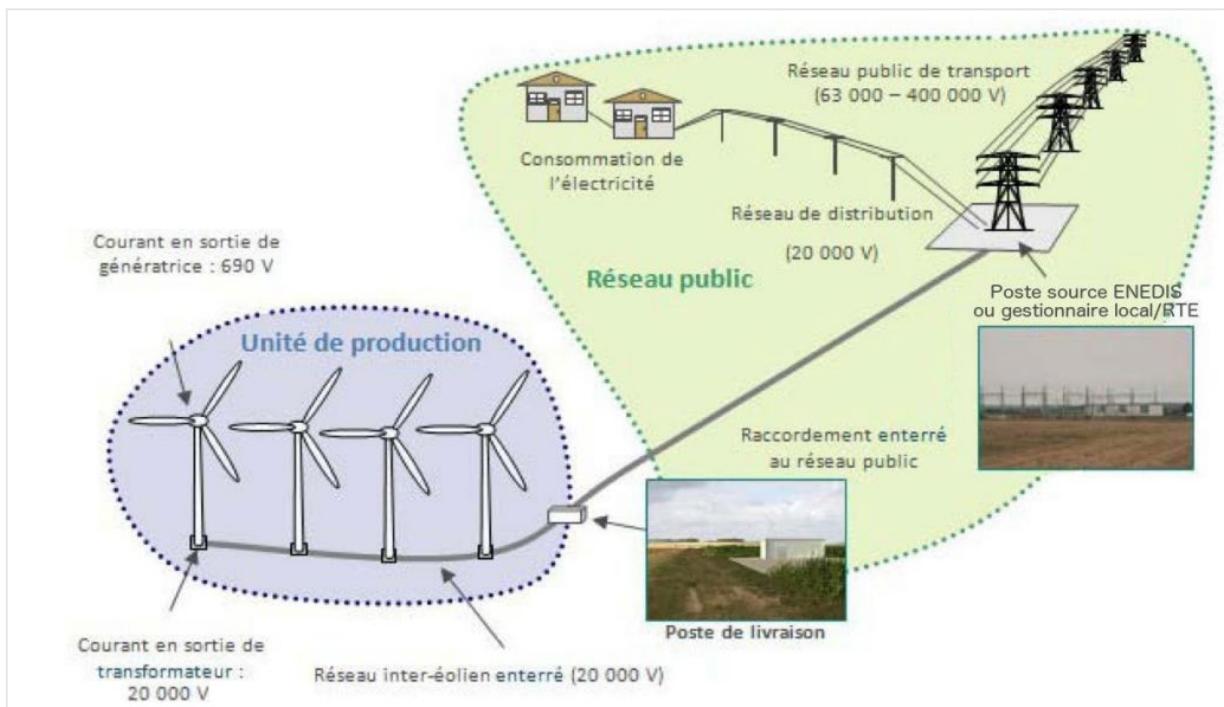


Figure 1 : Principe du réseau de raccordement

### • LE PAYSAGE

La mesure d'accompagnement consistant à replanter des haies pour les riverains impactés visuellement par le projet dans un rayon d'1km a émis des réserves quant à la taille que devrait avoir les haies pour cacher le parc éolien. Selon les élus présents, le périmètre d'application de la mesure devrait être appliqué à l'ensemble des communes impactées. Les élus semblaient vouloir que le porteur de projet compense financièrement la gêne visuelle occasionnée pour les riverains impactés.

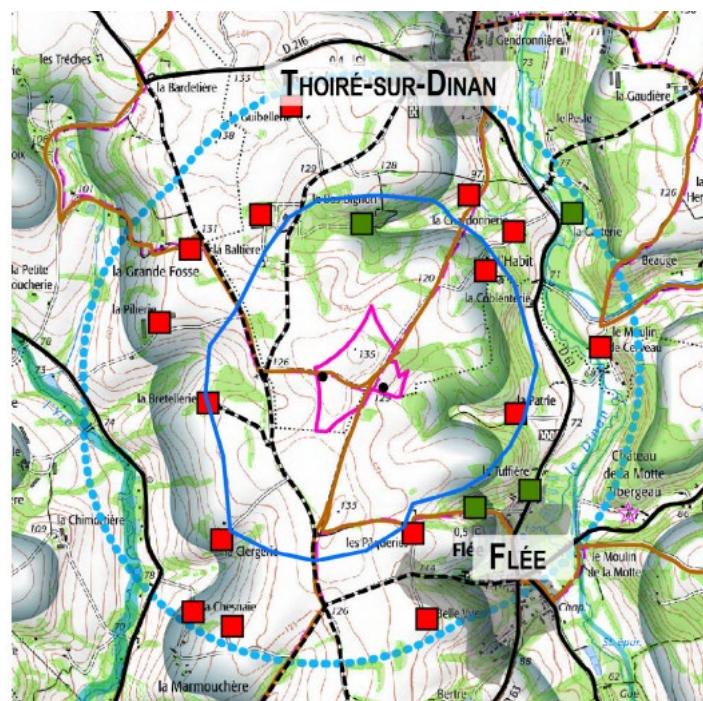
#### Réponse apportée :

La société Valeco a rappelé que cette mesure était une mesure d'accompagnement pour le volet paysager qui ne vise en aucun cas à cacher le parc éolien mais le but est de créer un masque visuel pour diminuer au maximum la gêne pouvant être occasionnée sur les habitations les plus proches (perspectives et topographie). En fonction d'un impact visuel avéré des éoliennes sur les lieux d'habitation riverains, Valeco s'engage à financer la plantation de haies ou la mise en œuvre de filtres visuels végétalisés. Les conditions d'application de cette mesure seront :

- Habitat riverain situé dans un rayon d'1 km maximum à partir des pieds de mâts de chaque éolienne ;
- Seuls les riverains ayant une vue avérée sur le parc seront éligibles. Impact visuel avéré par huissier depuis les lieux d'habitation (intérieurs et extérieurs) ;
- En accord avec les riverains volontaires ;
- Plantation (ou regarnissage) de haies champêtres pluristratifiées (mélange d'arbustes bas, d'arbrisseaux et d'arbres de haut-jet) composées d'essences locales, cohérentes avec le bocage existant et adaptées au contexte pédo-climatique ;
- Plantation sur les terrains du demandeur en utilisant des essences locales cohérentes avec le paysage et l'environnement local ;

- Les plantations se feront après la mise en exploitation du parc dans les délais les plus brefs, pour faciliter l'acceptation du projet par la population. Les riverains devront être à l'origine de la demande, pendant une période donnée et définie par Valeco juste après l'installation des éoliennes.

La carte page suivante permet un repérage des lieux-dits prioritaires concernés par cette mesure de plantation (en rouge) dans un rayon d'1km autour du projet éolien.



En rouge : les lieux-dits prioritaires situés dans un rayon de 1km autour de la zone d'étude  
 En vert : les lieux-dits moins prioritaires situés dans un rayon d'1km autour de la zone d'étude

Figure 2 : Localisation des lieux-dits prioritaires pour l'installation des mesures paysagères

### • L'ACOUSTIQUE

Les élus ont questionné la réglementation acoustique et les seuils à respecter au regard des habitations.

#### Réponse apportée :

Il est vrai que les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale légale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : ce qui correspond au niveau de bruit produit par un réfrigérateur ou une conversation à voix basse. C'est ce seuil de 35 dB qui a été pris en compte pour la réglementation française. À l'intérieur des habitations et dans les zones constructibles le bruit émis par les éoliennes ne doit pas le dépasser. Cette réglementation est stricte et prend en compte le lieu d'implantation de l'éolienne, et non un seuil fixe, comme dans d'autres pays européens.

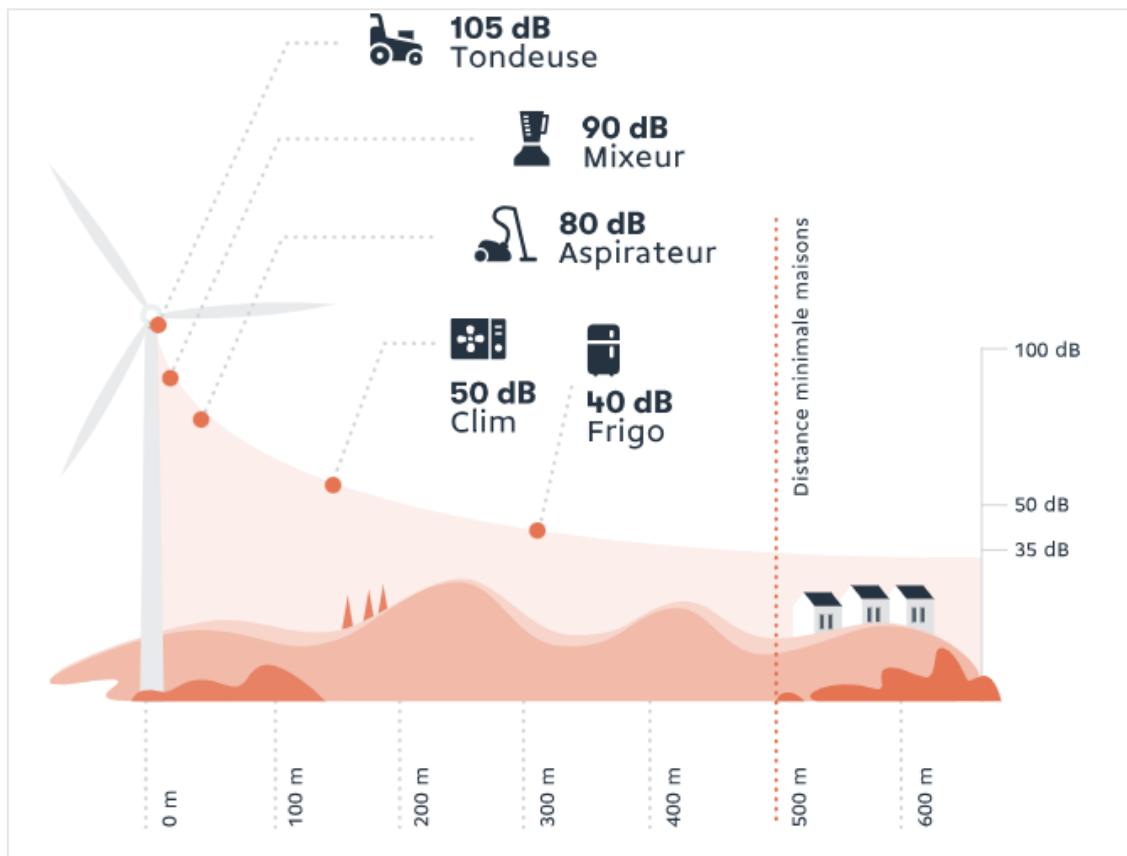


Figure 3 : Echelle de niveaux de bruits

Depuis l'**arrêté du 26 août 2011** (modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021), les parcs éoliens sont considérés comme des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, ils sont soumis à l'une des réglementations les plus strictes en matière acoustique qui repose sur le concept d'émergence. L'émergence est la modification du bruit de fond par les éoliennes, ce qu'elles viennent apporter au bruit initial. Cette réglementation définit notamment les seuils acoustiques à respecter :

Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h
Supérieur à 35 dB(A) <sup>1</sup>	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)		Installation conforme

La réglementation impose que l'émergence d'un parc éolien doit être inférieure à 3dB(A) de nuit et 5 dB(A) de jour. Cette émergence est prise en compte uniquement lorsque le bruit ambiant dépasse les 35 dB(A). Si le critère d'émergence n'est pas respecté alors des plans de bridage devront être mis en place. C'est-à-dire que les éoliennes seront bridées afin de limiter la vitesse de rotation des pales et ainsi diminuer le bruit.

Une étude acoustique complète sera mise à disposition de tous lors de l'enquête publique. Valeco s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à mettre en place un plan de bridage adapté. De plus, les constructeurs des turbines travaillent continuellement à diminuer les puissances sonores des éoliennes. De nombreux progrès technologiques de la filière éolienne ont déjà été faits :

- Système de serration : des peignes à l'extrémité des pales (inspirées des ailes de chouettes ou hiboux), sont présents systématiquement sur les nouvelles générations d'éoliennes. Ils permettent de réduire le bruit aérodynamique des pales fendant l'air.
- Perfectionnements techniques
- Mise en place de bridages acoustiques : il s'agit de modes de fonctionnement à puissance réduite selon des conditions définies. En pratique, l'orientation de chacune des pales (c'est-à-dire leur prise au vent) est modifiée de manière à freiner le mouvement général. L'éolienne tourne alors moins vite et le bruit émis est diminué.

## 5. CONSEQUENCES POTENTIELLES SUR LE PROJET

Ces différentes remarques n'ont pas eu de conséquences directes sur la redéfinition du projet mais amènent différentes actions, notamment sur le partage de la valeur au niveau du territoire et la poursuite de l'information/ concertation durant la vie du parc éolien :

- Rédaction d'une nouvelle proposition de partenariat avec la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé avec l'entrée au capital de la société projet PE DE LA CROIX DE L'HOMMEAUX ;
- Partager les résultats des mesures de suivi acoustique dès la mise en service et durant la vie du parc ;
- Informer riverains et habitants en amont des différentes phases du chantier et permettre un suivi de son bon déroulement en toute transparence ;
- Réouvrir des discussions sur des actions d'accompagnement complémentaires au moment de la mise en service du parc ;

## 6. ANNEXES

### 6.1. Les convocations envoyées aux communes des 6km

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Jupilles  
18 rue du 8 Mai 1945  
72500 Jupilles

AR n°1A 206 020 2808 0

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé au « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Saint-Vincent-du-Lorouër  
20 rue Edmond-Charlot  
72150 Saint-Vincent-du-Lorouër

AR n°1A 179 823 0393 7

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet.

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Saint-Pierre-du-Lorouër  
2 rue du Calvaire  
72150 Saint-Pierre-du-Lorouër

AR n°1A 206 020 2809 7

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Madame le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouër, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet.

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Chahaignes  
13 place de l'Eglise  
72340 Chahaignes

AR n°1A 206 020 2810 3

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouë, Saint-Pierre-du-Lorouë, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Flée  
5 rue du Luxembourg  
72500 Flée

AR n°1A 206 020 2811 0

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Madame le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouë, Saint-Pierre-du-Lorouë, Chahaignes, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Beaumont-Pied-de-Boeuf  
27 rue de la Tour  
72500 Beaumont-Pied-de-Boeuf

AR n°1A 201 867 1172 9

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouë, Saint-Pierre-du-Lorouë, Chahaignes, Flée, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet.

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Montval-sur-Loir  
Place de l'Hôtel-de-Ville  
72500 Montval-sur-Loir

AR n°1A 201 867 1173 6

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Luceau  
2 rue du Nord  
72500 Luceau

AR n°1A 201 867 1174 3

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouë, Saint-Pierre-du-Lorouë, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOUANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsouant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsouant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Marçon  
1 place de l'Eglise  
72340 Marçon

AR n°1A 201 867 1175 0

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Madame le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouë, Saint-Pierre-du-Lorouë, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet.

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Lavernat  
Place de la Mairie  
72500 Lavernat

AR n°1A 208 862 8459 2

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouë, Saint-Pierre-du-Lorouë, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau et Marçon qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOUANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsouant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsouant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Commune de Thoiré-sur-Dinan  
11 rue Gabriel-Guyon  
72500 Thoiré-sur-Dinan

AR n°1A 208 862 8460 8

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan. Le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ainsi que le Maire de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau, Marçon et Lavernat qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Parc éolien de la Croix de l'Hommeau  
188 Rue Maurice Béjart – CS 57392  
34184 MONTPELLIER  
Tel : 04 67 40 74 00  
Fax : 04 67 40 74 05

Communauté de communes Loir-  
Lucé-Bercé  
1 place Clemenceau  
72500 Montval-sur-Loir

Fait le 16 juillet 2024, à Montpellier.  
AR n°1A 206 021 7533 3

Objet : Invitation à participer à un Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Monsieur le Maire,

En concertation avec la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société Valeco étudie un projet de parc éolien localisé « lieu-dit le Bas-Bignon ». Différentes études ont été lancées sur une zone d'implantation potentielle permettant de confirmer la pertinence de ce site pour l'implantation d'un parc éolien et de connaître les enjeux en présence.

Pour assurer un bon niveau d'information sur ce projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales ou encore le calendrier prévisionnel, le porteur de projet vous convie à un Comité de projet.

Cette réunion se tiendra le 11/09/2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan, en présence notamment de M. le Maire. Les Maires de Jupilles, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Chahaignes, Flée, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Montval-sur-Loir, Luceau et Marçon qui ont également été conviés à cette réunion.

Ce Comité de projet intervient dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable et notamment le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

Mélody DARSOULANT  
Cheffe de projets développement éolien  
06 70 50 32 30  
[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

## Invitation au Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Yasmine VINCENT <yasminevincent@groupevaleco.com>

Mer 21/08/2024 09:06

À :mairie-jupilles@wanadoo.fr <mairie-jupilles@wanadoo.fr>;accueil@saintvincentdulorouer.fr <accueil@saintvincentdulorouer.fr>;mairie.st-pierre@orange.fr <mairie.st-pierre@orange.fr>;mairie@chahaignes.fr <mairie@chahaignes.fr>;flee.mairie@outlook.fr <flee.mairie@outlook.fr>;beaumontpieddeboeuf72@wanadoo.fr <beaumontpieddeboeuf72@wanadoo.fr>;accueil@montvalsurloir.fr <accueil@montvalsurloir.fr>;mairie-luceau@wanadoo.fr <mairie-luceau@wanadoo.fr>;mairie@ville-marcon.fr <mairie@ville-marcon.fr>;mairie-lavernat@wanadoo.fr <mairie-lavernat@wanadoo.fr>;secretariat@loirluceberce.fr <secretariat@loirluceberce.fr>  
Cc :Mélody DARSOULANT <melodydarsoulant@groupevaleco.com>;mairie.thoiresurdinan@wanadoo.fr <mairie.thoiresurdinan@wanadoo.fr>

Madame, Monsieur,

Conformément au courrier envoyé récemment, nous avons le plaisir de vous convier à un Comité de projet concernant l'étude du parc éolien localisé sur la commune de Thoiré-sur-Dinan.

Cette réunion aura lieu le **11 septembre 2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan**. Les communes dans un rayon de 6km autour de la zone d'étude ainsi que la Communauté de Communes, ont également été invités.

Ce comité de projet a pour objectif de partager des informations sur le projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales envisagées, ainsi que le calendrier prévisionnel. Il s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, et notamment du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023, qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations situées hors zones d'accélération définies.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous confirmer votre présence ou non à cette réunion. Vous pouvez le faire par retour de ce mail à cette adresse ou à l'adresse suivante : [melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com) ; ou par téléphone au 06.70.50.32.30.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

**Yasmine VINCENT**

Assistante Chef de projets – développement éolien



[yasminevincent@groupevaleco.com](mailto:yasminevincent@groupevaleco.com)

## Invitation au Comité de projet relatif au parc éolien étudié par Valeco sur la commune de Thoiré-sur-Dinan

Yasmine VINCENT <yasminevincent@groupevaleco.com>

Mer 21/08/2024 09:21

À :mairie@beaumontpieddeboeuf72.fr <mairie@beaumontpieddeboeuf72.fr>

Cc :Mélody DARSOULANT <melodydarsoulant@groupevaleco.com>

Madame, Monsieur,

Conformément au courrier envoyé récemment, nous avons le plaisir de vous convier à un Comité de projet concernant l'étude du parc éolien localisé sur la commune de Thoiré-sur-Dinan.

Cette réunion aura lieu le **11 septembre 2024 à 19h30, à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan**. Les communes dans un rayon de 6km autour de la zone d'étude ainsi que la Communauté de Communes, ont également été invités.

Ce comité de projet a pour objectif de partager des informations sur le projet, ses caractéristiques, les mesures territoriales envisagées, ainsi que le calendrier prévisionnel. Il s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable, et notamment du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023, qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations situées hors zones d'accélération définies.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous confirmer votre présence ou non à cette réunion. Vous pouvez le faire par retour de ce mail à cette adresse ou à l'adresse suivante : [melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com); ou par téléphone au 06.70.50.32.30.

En espérant que vous soyez disponible pour ce temps d'échange, n'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions à ce sujet,

Bien cordialement,

**Yasmine VINCENT**

Assistante Chef de projets – développement éolien



[yasminevincent@groupevaleco.com](mailto:yasminevincent@groupevaleco.com)

## 6.2. La feuille d'émargement

### Feuille d'émargement - Comité de projet Projet éolien de la Croix de l'Hommeau

Mercredi 11 septembre 2024 - 19h30 - salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan

Nom	Prénom	Fonction	Commune
CHIQUET	Jean-Philippe	Maire	Lucéau
NOGUES	Joël	Conseiller Municipal	JOPILLÉS
BRANCHU	Eve-lyne	Adjointe Mairie	St Pierre -
THIBAREAU	Joël	Maire	Beauvois/Parc
GRUAU	Vincent	Maire	Jupilles
BOULAY	Bruno	Maire	Thoiré S/Dinan
GAUTIER	Monique	Paixne	Fleury
OLIVIER	François	Maire délégué	Château du Lac
LEMOIR	Gerard	adjoint	Thoiré/Dinan
PETTER	Didier	Maire	Didigny
RONCIÈRE	HERVÉ	Président CMC	Maire de Montval sur Loir
h.ronciere@montvalsurloir.fr			

## 6.3. Les échanges relatifs au partenariat et à la communication sur le projet

Monsieur Bruno BOULAY

11 rue Gabriel Guyon

72500 Thoiré-sur-Dinan

Monsieur Hervé RONCIERE

1 place Clémenceau - Château-du-Loir

72500 Montval-sur-Loir

Montpellier, le 3 janvier 2024

*Par lettres recommandées avec accusé de réception*

**OBJET : Information de constitution d'une société en vue de porter un projet de production d'énergie renouvelable sur votre territoire (article L. 294-1, III bis du Code de l'énergie)**

Monsieur le Maire de Thoiré-sur-Dinan,  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé,

La société Valeco est une société française spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables. Elle détient des participations dans des sociétés porteuses de projets de centrales de production d'énergies renouvelables en France et à l'international. Elle est intégrée au groupe allemand EnBW et son actionnaire unique est la société allemande EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

Valeco souhaite constituer une société par action simplifiée (la « Société de Projet ») en vue de porter un projet de deux éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 4,8 MW situé sur le territoire de la commune de Thoiré-sur-Dinan (72500) (le « Projet »).

Nous avons le plaisir de vous informer, en vos qualités respectives de Maire de la commune de Thoiré-sur-Dinan et de Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'implantation du Projet, que vous disposez, conformément à l'article L.294-1, III bis du Code de l'énergie, de la possibilité de nous proposer une offre de participation au capital de la Société de Projet à créer.

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez nous proposer une offre de participation, nous vous adresserons dans les meilleurs délais et à votre demande tous les documents utiles sur le Projet et la Société de Projet.

Nous prévoyons une signature des statuts de la Société de Projet début mars 2024. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer, à votre meilleure convenance, de votre souhait de présenter ou de ne pas présenter une offre de participation, par retour de courrier ou par courriel à l'adresse suivante :

**VALECO**  
188 rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4

[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L.294-1, III bis du Code de l'énergie, le silence de la commune ou de l'EPCI d'implantation du Projet, à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception des présentes, vaut refus de votre part de participer au capital de la Société de Projet.

La présente lettre d'information ne constitue en aucun cas un engagement ferme et irréversible de Valeco de vous proposer les titres de la Société de Projet à créer, ni de réaliser le Projet, et ne saurait engager la responsabilité de Valeco si aucun accord n'intervenait quant à votre participation au capital de la Société de Projet.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour discuter de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire de Thoiré-sur-Dinan, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, l'assurance de notre considération distinguée.

---

Valeco SAS  
Par : Mélody DARSOULANT  
Titre : Cheffe de projet Eolien

**RE: Constitution d'une société de projet - Eoliennes Thoiré sur Dinan**

Mélody DARSOULANT <melodydarsoulant@groupevaleco.com>

Mer 21/02/2024 14:43

À : Ophélie RONDET <ophelie.rondet@loirluceberce.fr>

Bonjour,

J'accuse réception de votre décision et je prends note des informations transmises.

N'hésitez pas à me solliciter si des éléments supplémentaires sont nécessaires de ma part.

Sincères salutations,

**Mélody DARSOULANT**

Cheffe de projets Développement Eolien

06.70.50.32.30



[melodydarsoulant@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoulant@groupevaleco.com)

[groupevaleco.com](http://groupevaleco.com) - [Linkedin](#)

188, rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4 – France

De : Ophélie RONDET <ophelie.rondet@loirluceberce.fr>

Envoyé : lundi 19 février 2024 17:52

À : Mélody DARSOULANT <melodydarsoulant@groupevaleco.com>

Objet : Constitution d'une société de projet - Eoliennes Thoiré sur Dinan

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de ophelie.rondet@loirluceberce.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier concernant la constitution d'une société en vue de porter le projet de deux éoliennes sur le territoire de la commune de Thoiré-sur-Dinan.

Par la présente, nous vous informons que la Communauté de communes n'entend pas présenter d'offre de participation au capital de cette société projet à créer.

Cordialement

P/o Le Président  
Hervé RONCIERE



**Ophélie RONDET**  
DGA Finances – Commande Publique

**02 85 29 25 64**

ophelie.rondet@loirluceberce.fr

1 place Clémenceau - Château du Loir

72500 Montval-sur-Loir

secretariat@loirluceberce.fr | **02 43 38 17 17**

[www.loirluceberce.fr](http://www.loirluceberce.fr)



**Important :** Le présent courriel et ses pièces jointes éventuelles vous sont adressés par la Communauté de communes de Loir-Lucé-Bercé. Ce message est confidentiel et rédigé à l'attention et à l'usage exclusif de son(ses) destinataire(s). Il est, en effet, susceptible de contenir des données à caractère personnel. Les fichiers/traitements dont font l'objet ces données sont dans ce cas effectués dans le respect de la loi du 06 janvier 1978 modifiée (dite loi « informatique et libertés ») et du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et mis en application le 25 mai 2018.

Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse.

Si vous recevez ce message par erreur, merci d'en avertir l'expéditeur puis de supprimer le message et ses pièces jointes.



Outlook

---

## VALECO - Projet éolien - Proposition d'entrée au capital de la société Projet PE DE LA CROIX DE L'HOMMEAU

---

À partir de Mélody DARSOUANT <melodydarsouant@groupevaleco.com>

Date Mar 17/09/2024 17:04

À h.ronciere@montvalsurloir.fr <h.ronciere@montvalsurloir.fr>; herve.ronciere@loirluceberce.fr <herve.ronciere@loirluceberce.fr>

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet éolien en cours de développement sur votre territoire, nous souhaitons tout d'abord vous remercier pour votre participation au comité projet organisé le 11 septembre dernier, en mairie de Thoiré-sur-Dinan.

Nous avons bien pris note de votre volonté d'avoir des informations complémentaires concernant la possibilité d'entrée au capital de la Société Projet créée dans le cadre du projet éolien de la Croix de l'Hommeau. A ce sujet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous transférer les statuts de la Communauté de Communes afin de valider la compatibilité des « compétences » de la Communauté de Communes avec cette prise de participation? Je vous remercie par avance.

### **Rappel historique et réglementation en vigueur**

Nous souhaitons vous rappeler et préciser les deux points spécifiques ci-dessous :

- Le 3 janvier 2024, par lettre recommandée avec accusé de réception, nous vous avons fait parvenir un courrier concernant la constitution de la société projet en vue de porter un projet de production d'énergie renouvelable sur votre territoire. Dans ce courrier, nous vous indiquions que vous disposiez de la possibilité de nous proposer une offre de participation au capital de la Société Projet à créer conformément à l'article L294-1,III bis du Code de l'énergie. Le 19 février 2024, vous nous indiquiez par mail « la Communauté de communes n'entend pas présenter d'offre de participation au capital de cette société projet à créer ». Ainsi, Valeco avait pris acte de cette décision et avait alors poursuivi cette discussion au sujet du partenariat uniquement avec la commune de Thoiré-sur-Dinan.
- Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il est important de préciser que seules les communes limitrophes et non les communes dans les 6km du projet éolien peuvent prendre des participations dans les sociétés projets.

### **Proposition de VALECO concernant la prise de participation de l'EPCI dans la société PE DE LA CROIX DE L'HOMMEAU**

Par la présente, nous souhaitons vous proposer deux scénarios distincts. Ces propositions ont pour but de répondre aux attentes du territoire soulevées lors de la réunion tout en alignant les intérêts de chaque partie impliquée.

- **Scénario 1 : Participation de 5% avec prise en charge du risque par Valeco**

Dans ce scénario, la Communauté de Communes entrerait au capital à hauteur de 5%. Valeco, en tant que société porteuse du projet, assumerait l'intégralité du risque financier associé à cette participation. Cette option permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier d'une participation pendant la phase de développement dans le projet tout en minimisant son exposition financière.

A l'issue de la Phase de Développement et dès l'obtention des Autorisations Purgées de tout Recours, l'Associé Public pourra, à son choix :

- *Option 1* : décider de vendre la totalité des Titres qu'il détient dans le capital de la Société à l'Associé Développeur à un prix à déterminé ci-dessous :

$150.000 \times \text{Puissance (MW)}^* \times \text{PartPub}^{**}$

**Où :**

*\*Puissance désigne la puissance indiquée dans le dossier de demande des autorisations administratives après la purge des recours.*

*\*\* PartPub désigne la quote-part de capital social de la Société détenu par l'Associé Public au moment de l'exercice (expresse ou tacite) de l'option vente, exprimée en pourcentage. Ici **PartPub =5%***

- *Option 2* : conserver l'intégralité des Titres qu'il possède dans la Société et poursuivre le développement et la construction du Projet aux côtés de l'Associé Développeur. L'Associé Public devra alors financer sa quote-part de fonds propres et quasi-fonds propres pour la construction et l'exploitation du Projet.

- **Scénario 2 : Etude pour une participation de l'EPCI à hauteur de 10% avec prise en charge du risque par la Communauté de Communes. A noter que cette option devra être validée par la direction de VALECO.**

Ce scénario propose une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 10 % du capital. Dans ce cas, la Communauté assumerait le risque financier correspondant à cette participation. Cette option offrirait une plus grande influence et une part plus significative dans le projet, tout en impliquant un risque financier relatif au montant d'investissement du projet.

Je reste à votre disposition pour discuter de ces scénarios en détail et examiner lequel pourrait le mieux correspondre aux objectifs et aux contraintes de la Communauté de Communes.

De plus, je souhaite vous informer que Madame Noëline DUBRAY (Cheffe de projet CRTE transition écologique et aménagement énergétique de la Communauté de Communes) m'a contacté fin de semaine dernière afin d'échanger sur le projet éolien. Je lui apporterai une réponse en mentionnant la proposition ci-dessous et les échanges engagés suite à la réunion du 11/09/2024 à Thoiré-sur-Dinan.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à ces propositions et me tiens à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous ou pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Mélody DARSOULANT**

Cheffe de projets Développement Eolien

06.70.50.32.30

#### 6.4. Le support de présentation utilisé

# PROJET ÉOLIEN DE LA CROIX DE L'HOMMEAUX

## Commune de Thoiré-sur-Dinan (72)

Présentation en Comité de projet  
Salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan

11 septembre 2024



# Le comité de projet

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Bien que le projet de la Croix de l'Hommeau soit identifié en zone d'accélération par la commune de Thoiré-sur-Dinan, nous sommes toujours dans l'attente de la cartographie finale à l'échelle du département validée par le référent préfectoral.

Les acteurs suivants doivent être invités :

- Les porteurs de projet
- Un ou plusieurs représentants de la commune d'implantation
- Un représentant de l'intercommunalité
- Un représentant de chaque commune dans un rayon de 6km autour de la zone étudiée
- Tout acteur peut demander à intégrer d'autres parties pouvant être intéressé

Le comité de projet doit se réunir avant le dépôt de la première demande d'autorisation et doit présenter les points suivants:

- Les objectifs du projet, ses caractéristiques, ses enjeux, sa puissance et ses impacts
- La localisation du projet et les différentes options d'implantation
- Les aménagements envisagés pour la construction du projet
- Les options de raccordements

# SOMMAIRE

01

PRÉSENTATION DE  
VALECO ET DE LA  
SOCIETE PROJET

02

LOCALISATION DU  
PROJET

03

CARACTERISTIQUES  
PRINCIPALES DU  
PROJET

04

L'INTEGRATION  
TERRITORIALE DU  
PROJET

05

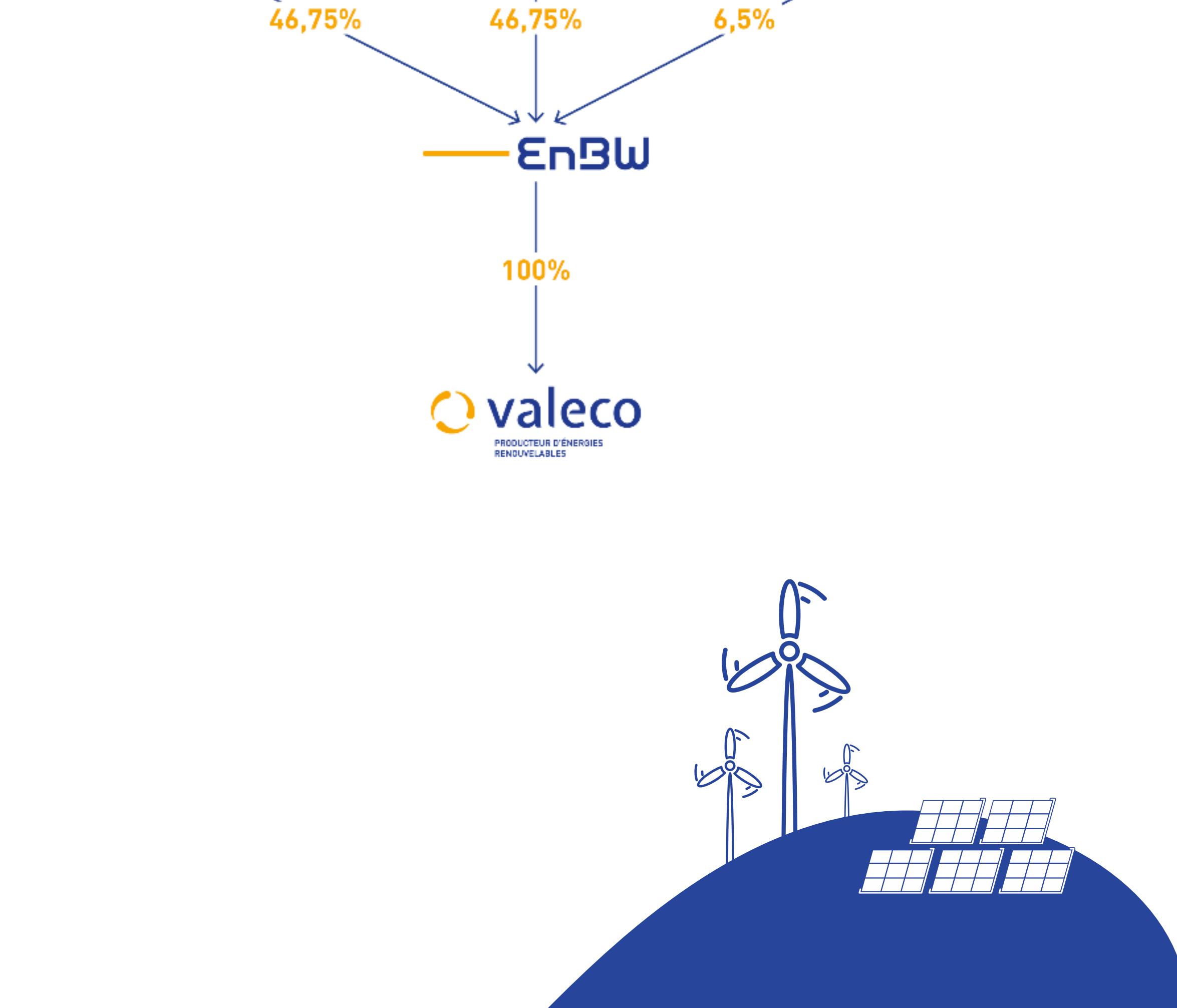
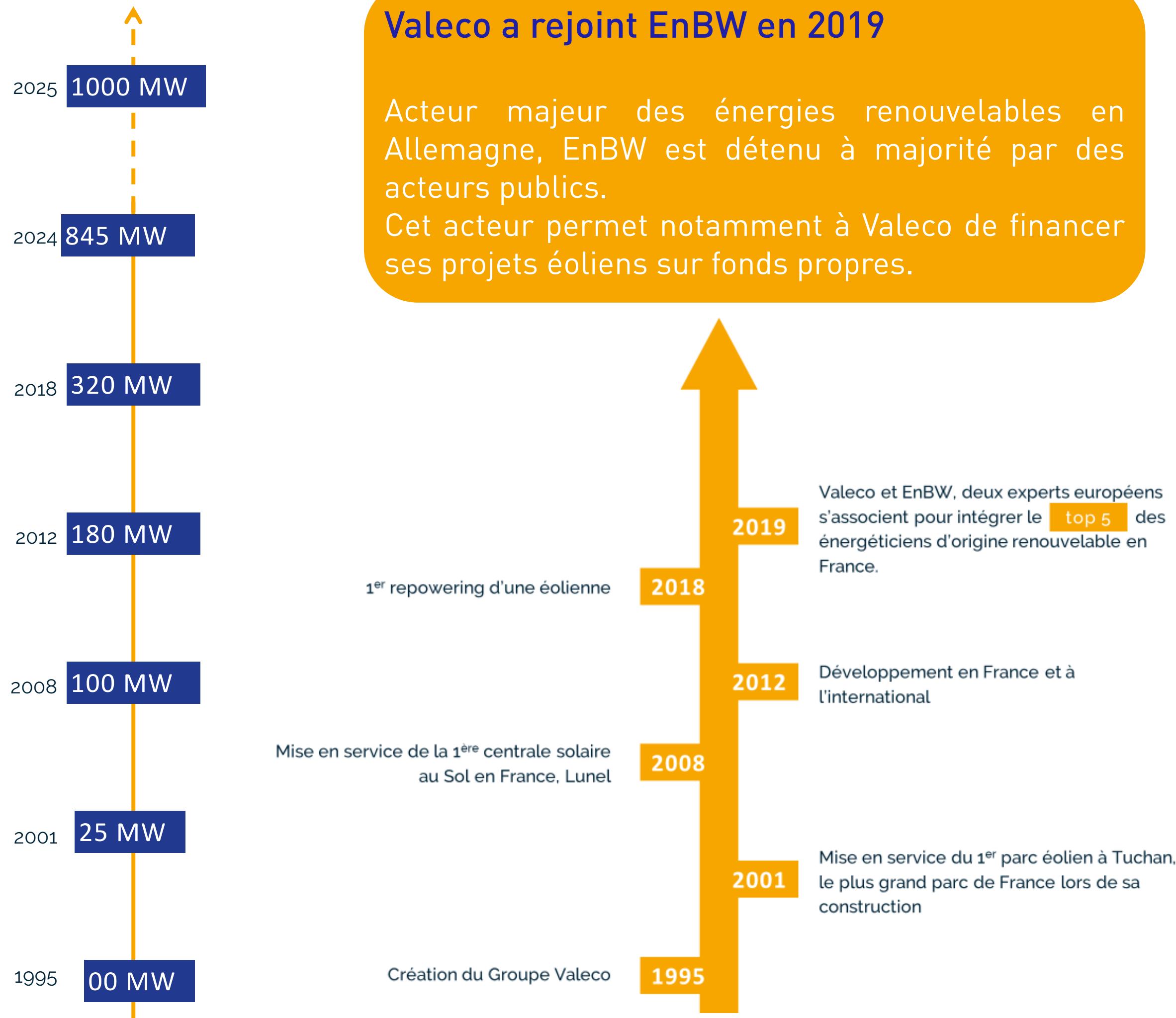
PROCHAINES  
ETAPES



# 01

PRÉSENTATION DE VALECO ET  
DE LA SOCIETE PROJET

# L'HISTOIRE DE LA SOCIETE VALECO



# VALECO ET EnBW EN QUELQUES CHIFFRES

VALECO, UN ACTEUR MULTI-ENERGIES DEPUIS 25 ANS

**270**

experts sur le territoire  
français répartis sur 11  
agences

27 000 salariés en Europe

**239**

éoliennes en France

1 181 MW en Europe

**42**

parcs solaires en  
exploitation ou en  
construction en France

933 MW en Europe

**845 MW**

réalisés, l'équivalent de la  
consommation de 373 000  
habitants

5 600 MW réalisés

**2**

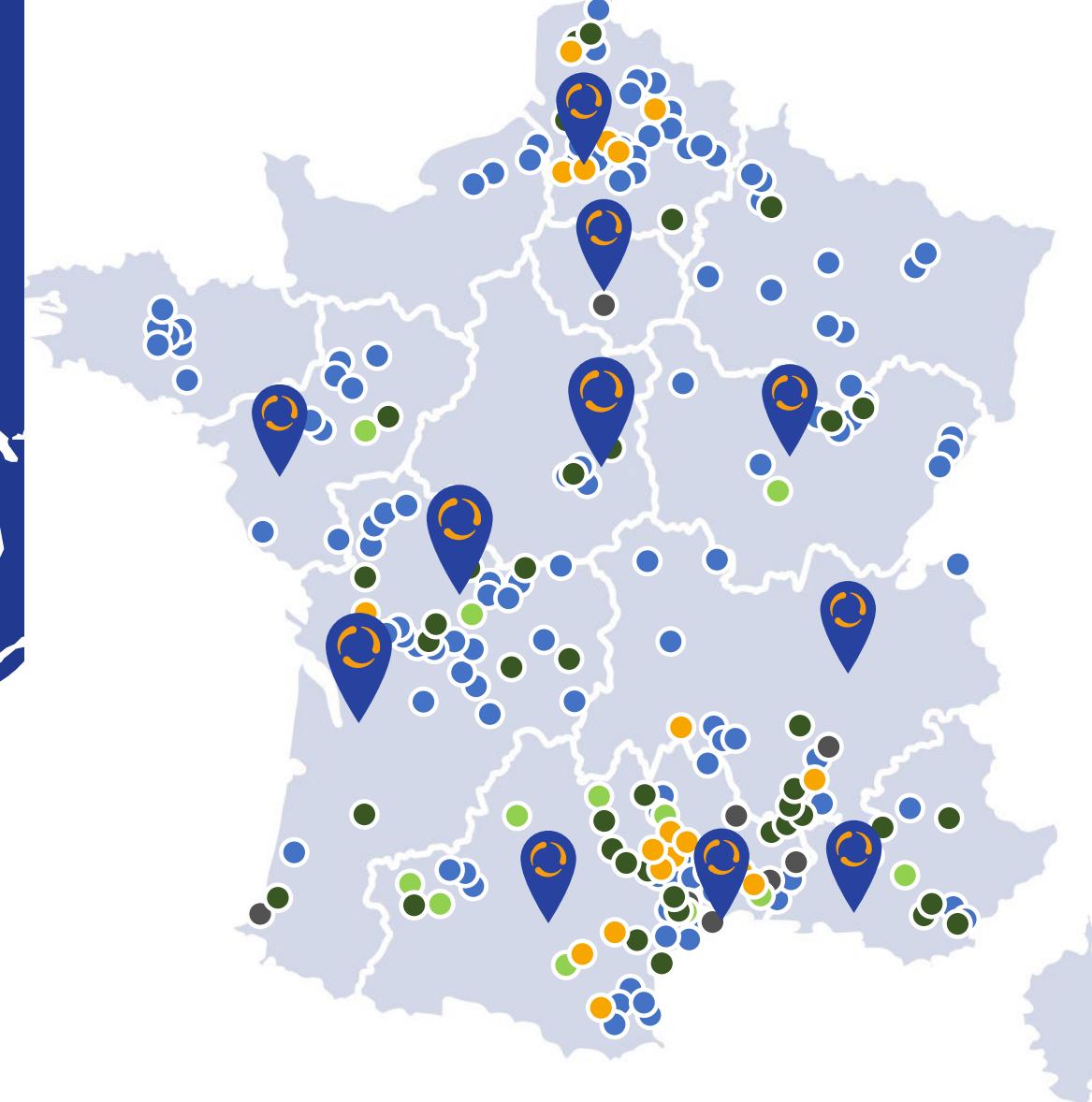
Présélections pour les appels  
d'offre off-shore (Bretagne Sud  
et Méditerranée)

4 parcs éoliens off-shore en  
Europe soit 188 éoliennes

**2,5 MW**

de centrales  
hydroélectriques

2 400 MW de centrales  
hydroélectriques



Agences Valeco

Parcs PV au sol opérationnels à la fin  
2019



Parcs PV en toiture de plus de 1MW  
opérationnels à la fin 2019



Parcs éoliens terrestres opérationnels à la  
fin 2019



Projets sécurisés pour 2020-2021



Projets en développement (MSI 2022-  
2025)

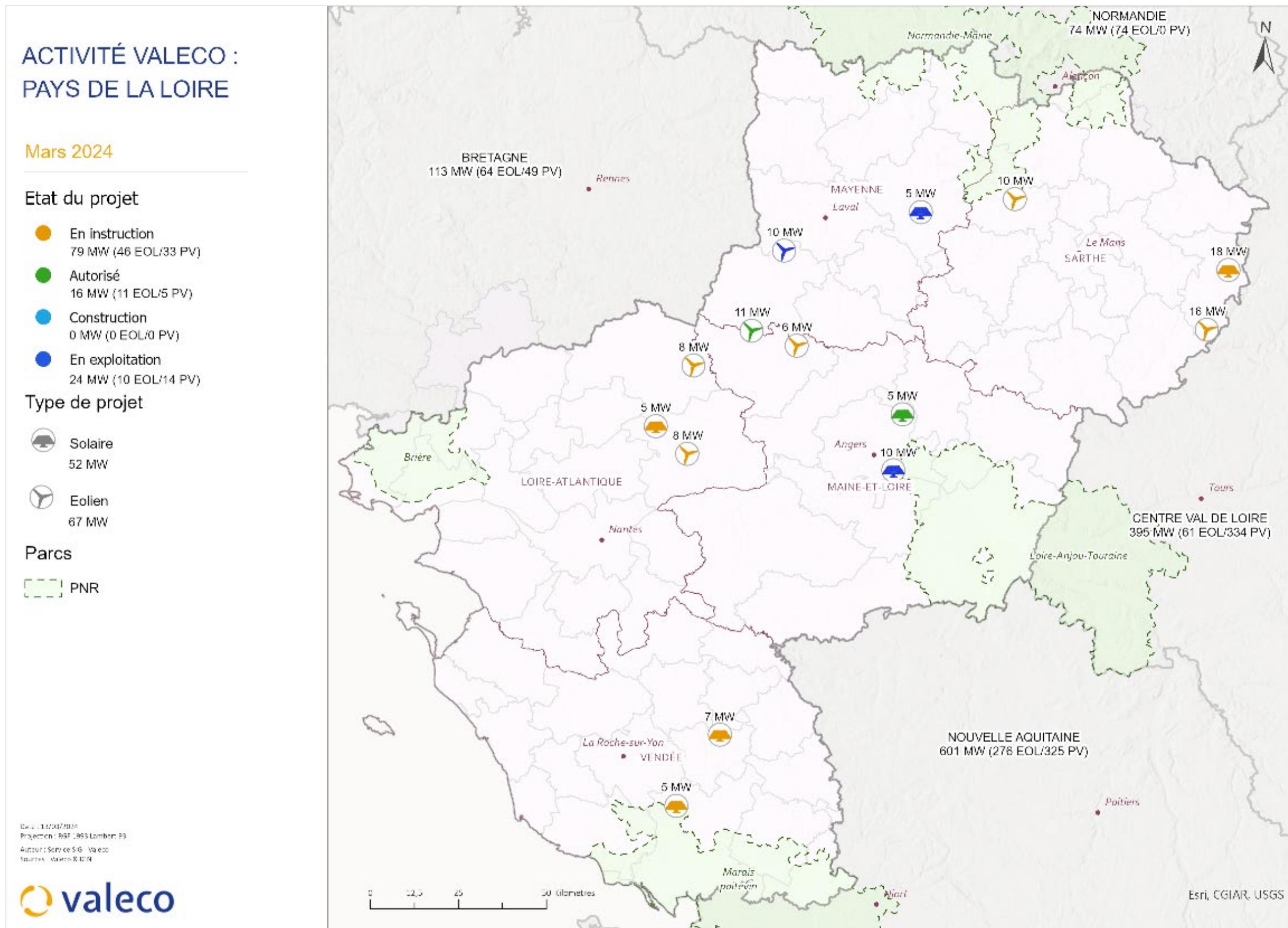


# NOTRE MÉTIER

La production d'énergies  
renouvelables  
au cœur de votre  
territoire  
de l'initiation  
du projet jusqu'à  
son démantèlement.



# VALECO EN REGION PAYS-DE-LA-LOIRE



- 24 MW en exploitation  
10 MW éolien – 14 MW solaire au sol
- 410 MW en instruction/développement  
105 MW éolien – 305 MW solaire au sol

- Agence à Nantes ouverte en 2017
- Parc éolien du Mécorbon - Montjean (53) Inauguration le 14/03/2024. Puissance installée 9,6M, 25 500MWh/an, consommation énergétique 6000 foyers, 11 000 tonnes/CO<sub>2</sub>/an évités
- Centrale solaire des Ponts-de-Cé (49) : Partenariat privé/public; Puissance électrique de 7590 kW sur 13 ha.



## Zoom sur la Sarthe (72)

- 3 projets éoliens en cours d'instruction
- 1 dépôt de projet éolien prévu fin 2024
- 1 projet PV au sol en cours d'instruction

# CO-ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE PROJET PE DE LA CROIX DE L'HOMMEAUX



(\*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH

(\*\*) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

02

LOCALISATION DU  
PROJET

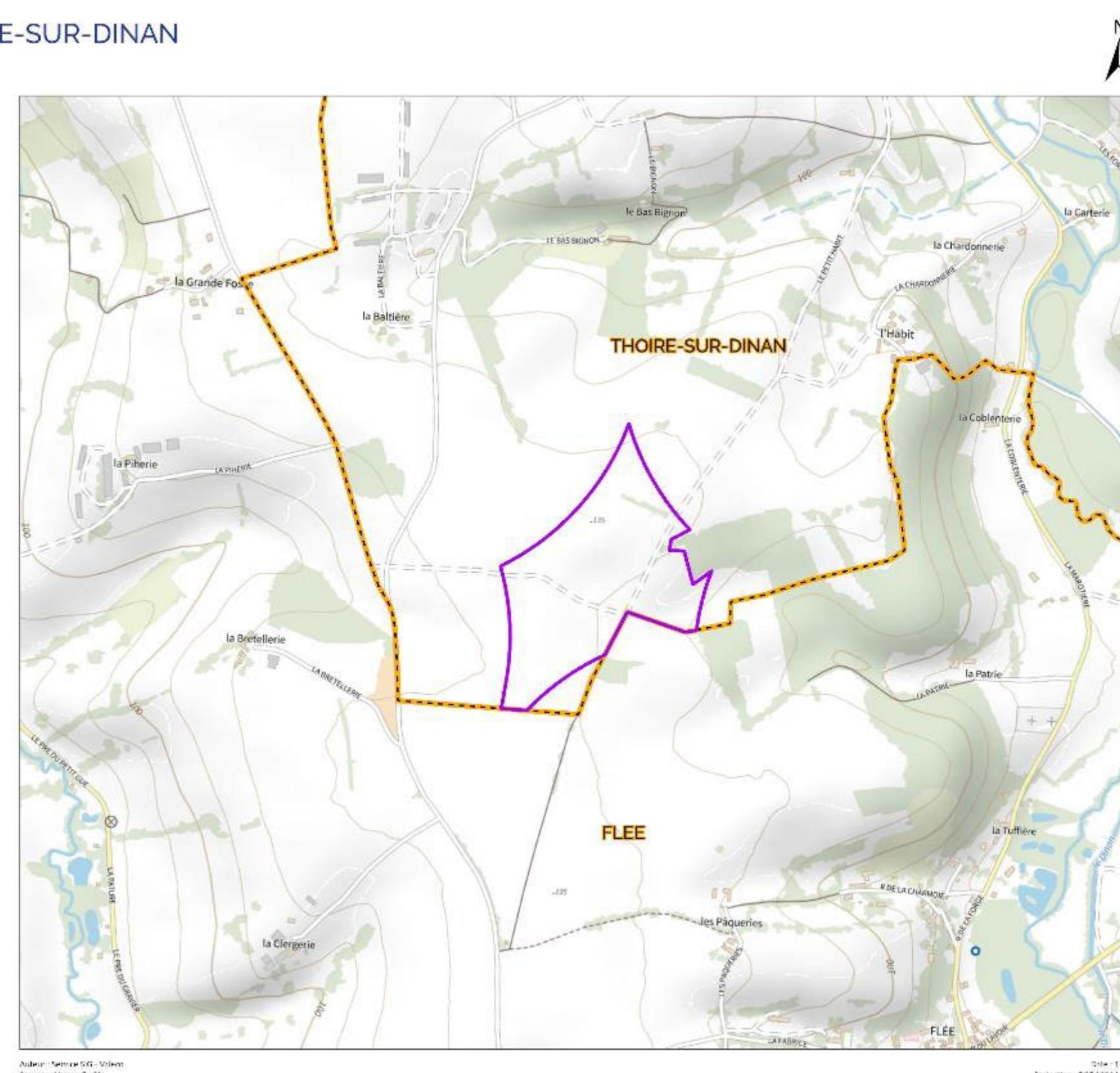
# LOCALISATION ENVISAGÉE & OBJECTIFS DU PROJET

## Objectifs et intérêts du projet :

- ↗ Assurer l'indépendance énergétique française.
- ↗ Produire une énergie locale et décarbonée.

### PROJET EOLIEN DE THOIRE-SUR-DINAN

Zone d'implantation potentielle

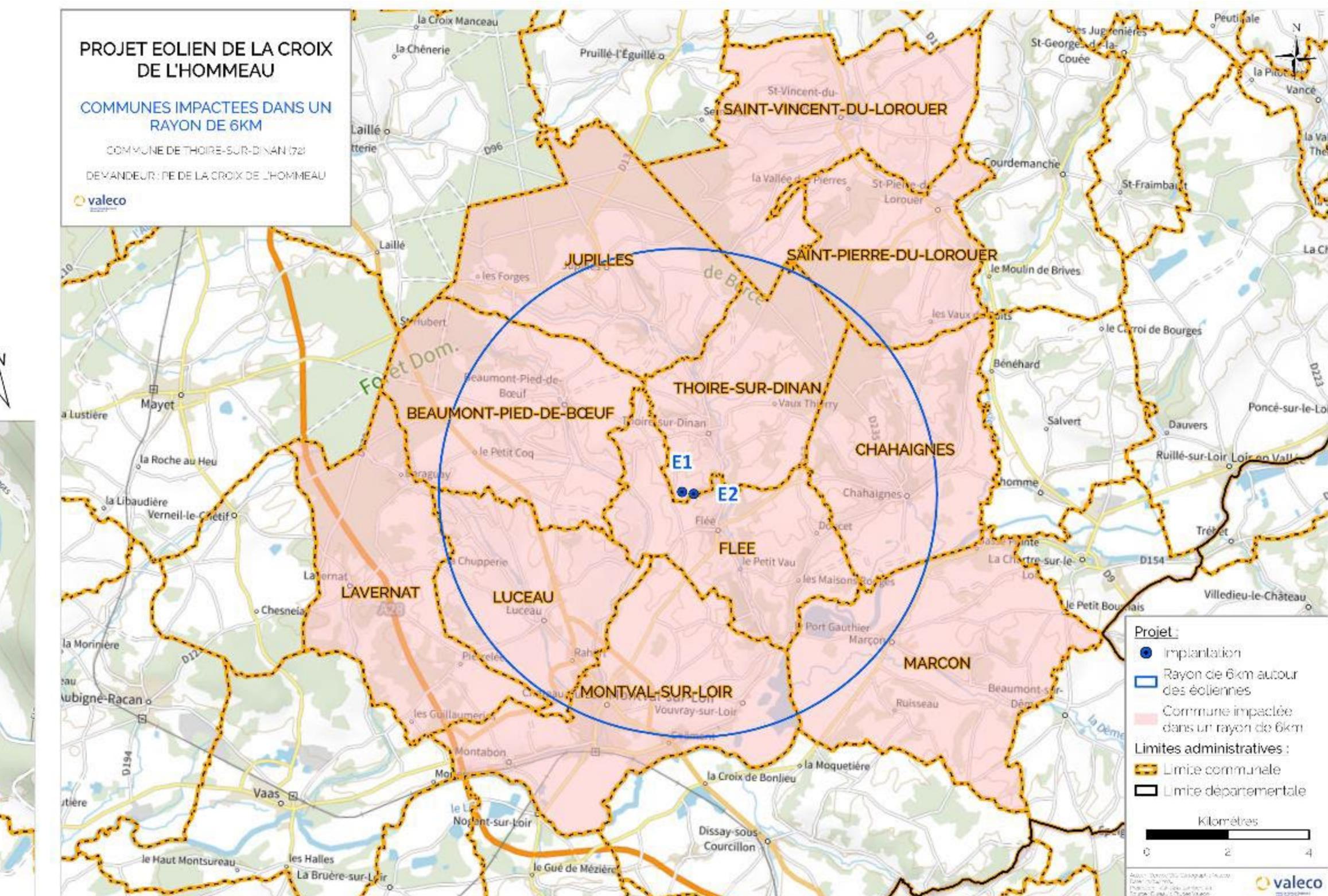


Projet :

Zone d'implantation potentielle

Limites administratives :

Limite communale

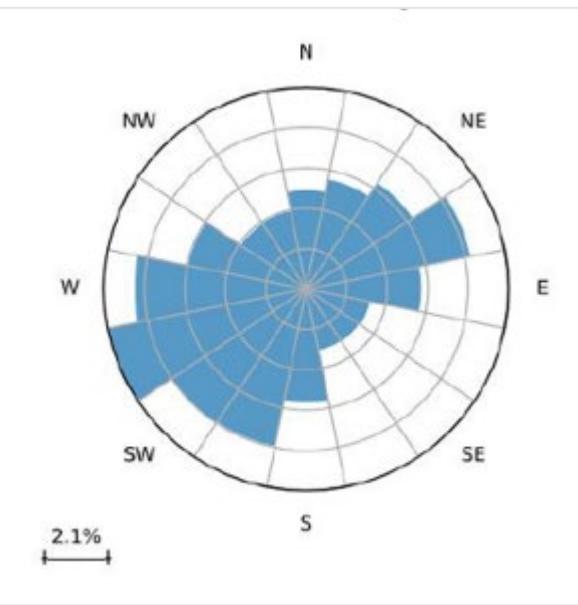
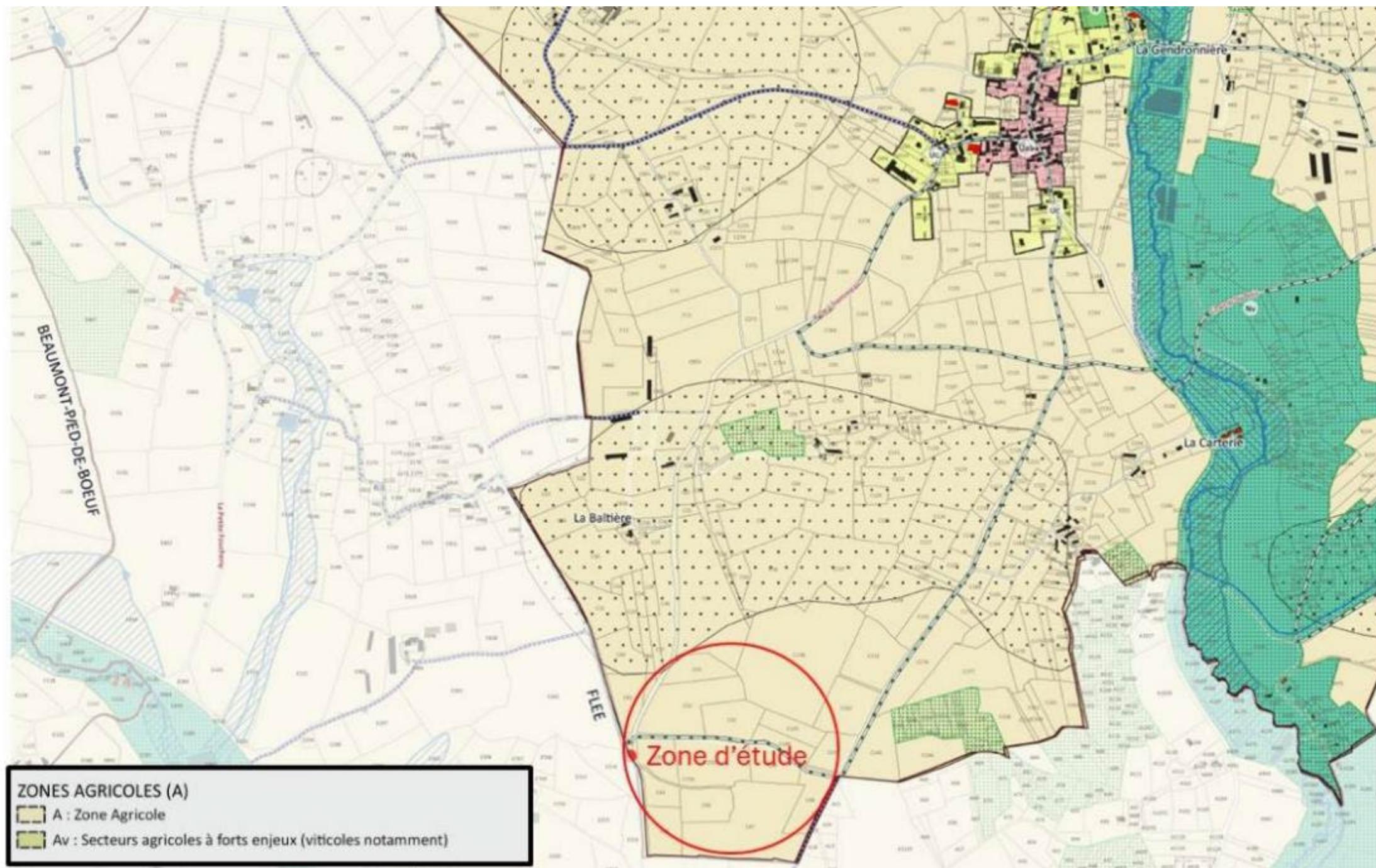


- ↗ Produire jusqu'à 9,6 MW sur une surface agricole faiblement impactée.
- ↗ Développer un projet de territoire en collaboration avec les acteurs locaux.
- ↗ Choisir une implantation en adéquation avec les enjeux locaux.

# JUSTIFICATION DU SITE

## Le choix du site :

- ↗ Environ 40 km au sud-est du Mans, 40km au nord de Tours et environ 50 km à l'ouest de Vendôme
- ↗ Bon gisement de vent (mesures précises sur mât de mesure de vent)
- ↗ Contexte éolien peu dense dans un rayon de 20 km
- ↗ Contraintes réglementaires respectées (habitations, route, monuments historiques, faisceaux hertziens)
- ↗ Compatible avec le document d'urbanisme en vigueur (PLUi de la Communauté de Communes de Loir-Lucé-Bercé)
- ↗ Accord de la commune de Thoiré-sur-Dinan – délibération favorable de la commune en 2022
- ↗ Distance conséquente aux zonages de biodiversité
- ↗ Projet en zone d'accélération des énergies renouvelables – délibération favorable de la commune de Thoiré-sur-Dinan



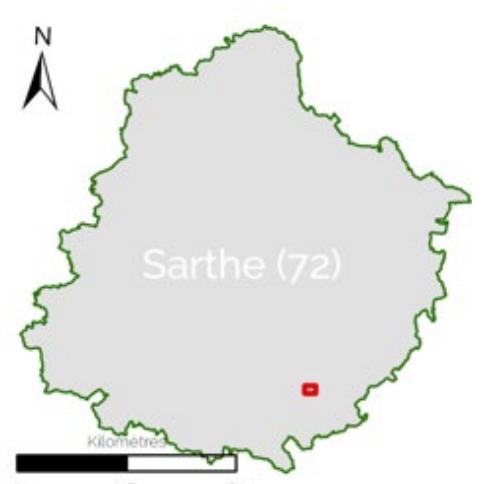
## Projet éolien de la Croix de l'Hommeau

### Carte des zonages de biodiversité

- Zones projets (éolien)
- ZIP
- Arrêtés préfectoraux de protection biotope (APPB)
- ZSC et SIC (Natura 2000)
- ZNIEFF 1 continentales
- ZNIEFF 2 continentales
- Départements



- ↗ Sélection d'une zone d'étude d'environ 10 ha située sur des parcelles agricoles privées à 500m des habitations

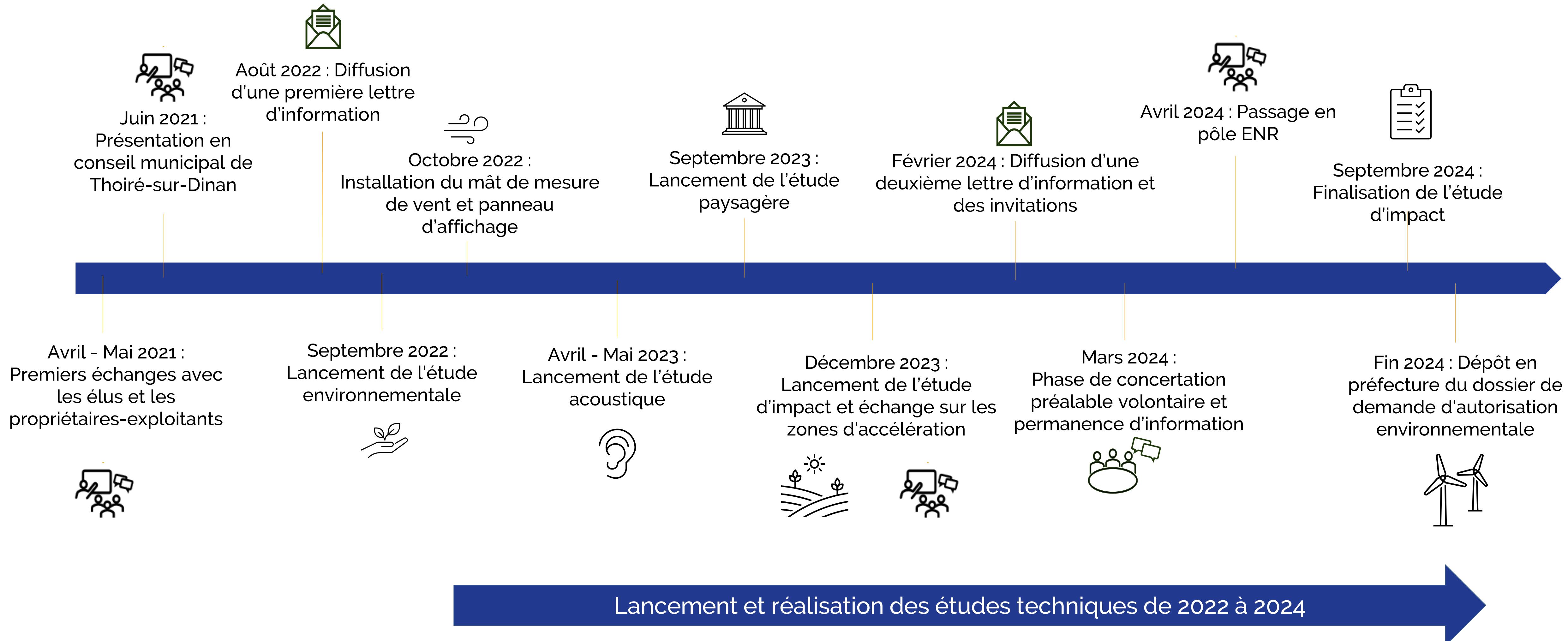


# 03

## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

# HISTORIQUE DU PROJET

## & Concertation locale



## ETUDES DE FAISABILITE

Expertise du  
milieu naturel



Expertise  
paysagère



Expertise  
acoustique



Etude d'ombres  
portées



Etude d'impact et  
étude de dangers

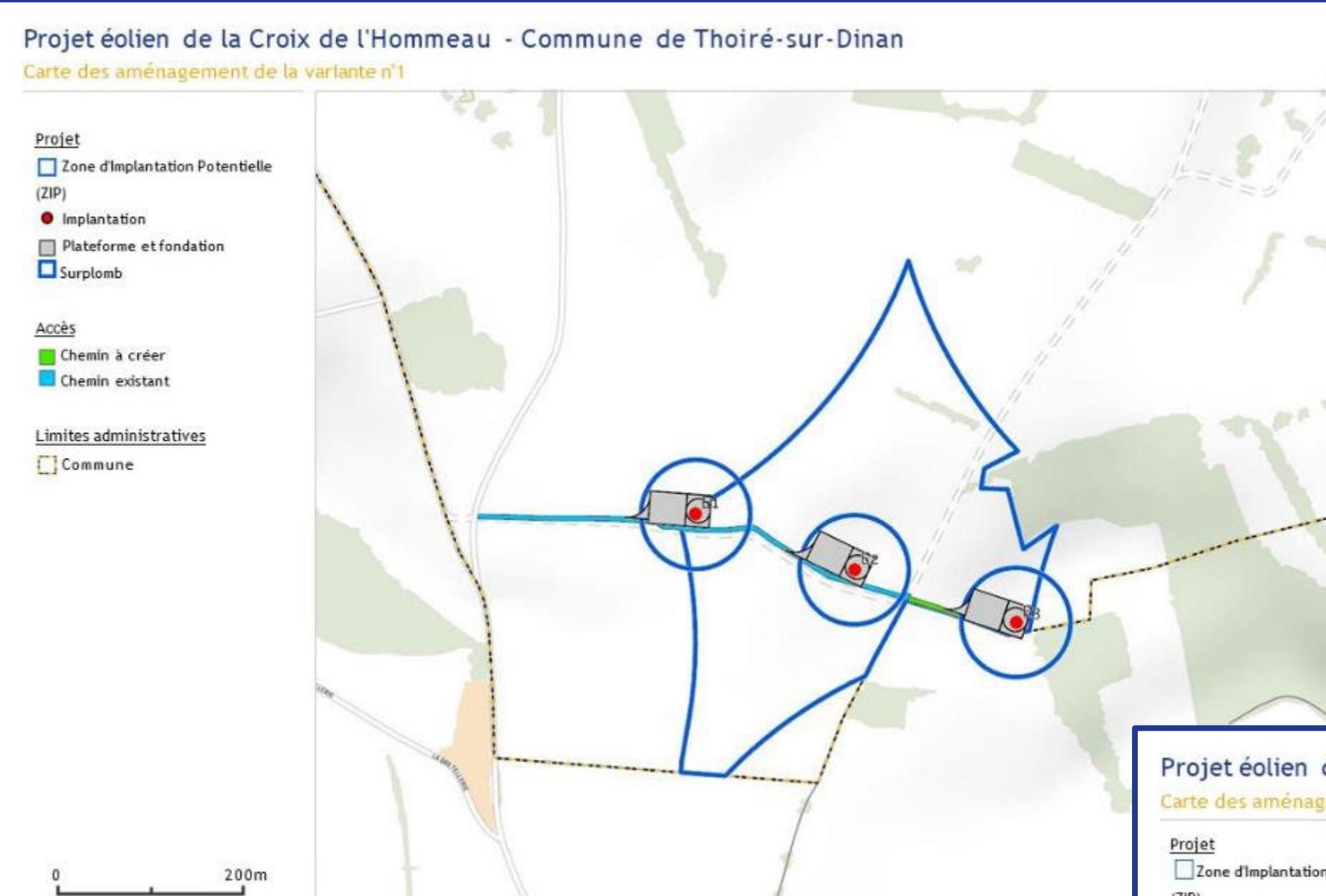


Lancement et réalisation des études techniques de 2022 à 2024 (états initiaux obtenus)

Etude du  
gisement de vent

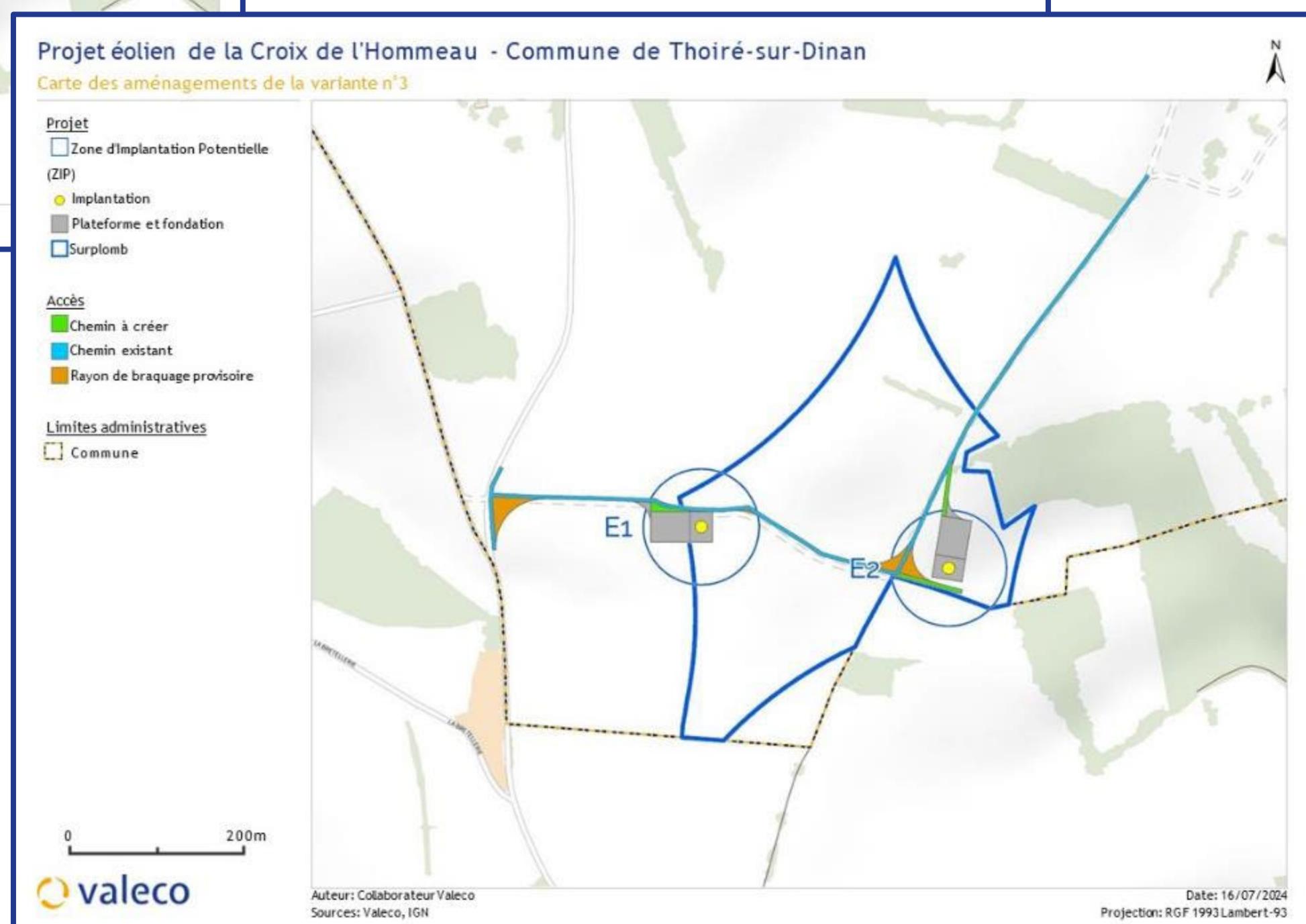


# LES VARIANTES D'IMPLANTATION ENVISAGÉES



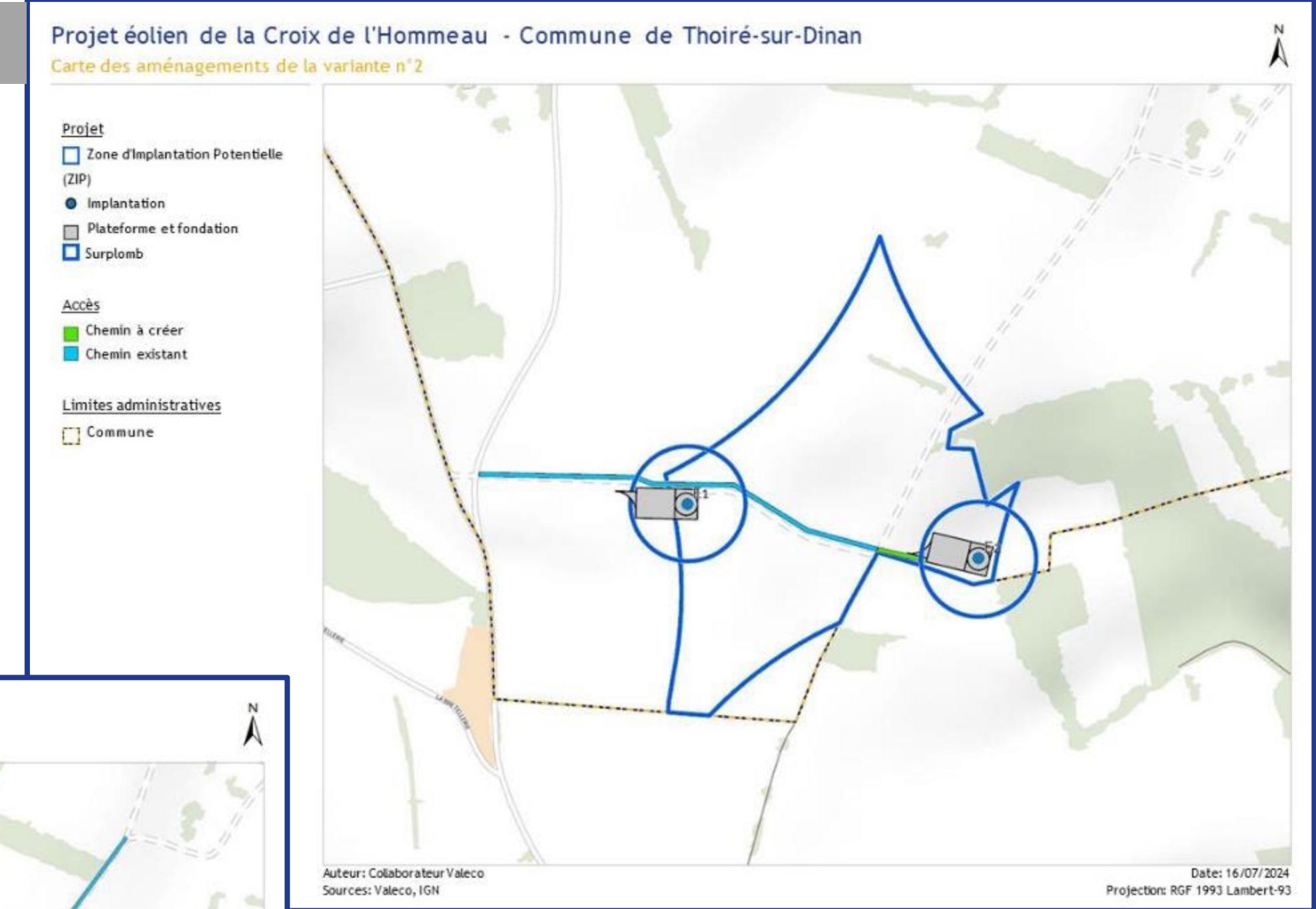
## Variante 1

- Nombre d'éoliennes : 3
- Hauteur bout de pale max : 192,5 m
- Diamètre rotor : 117 m
- Bas de pâle : 75,5 m



## Variante 2

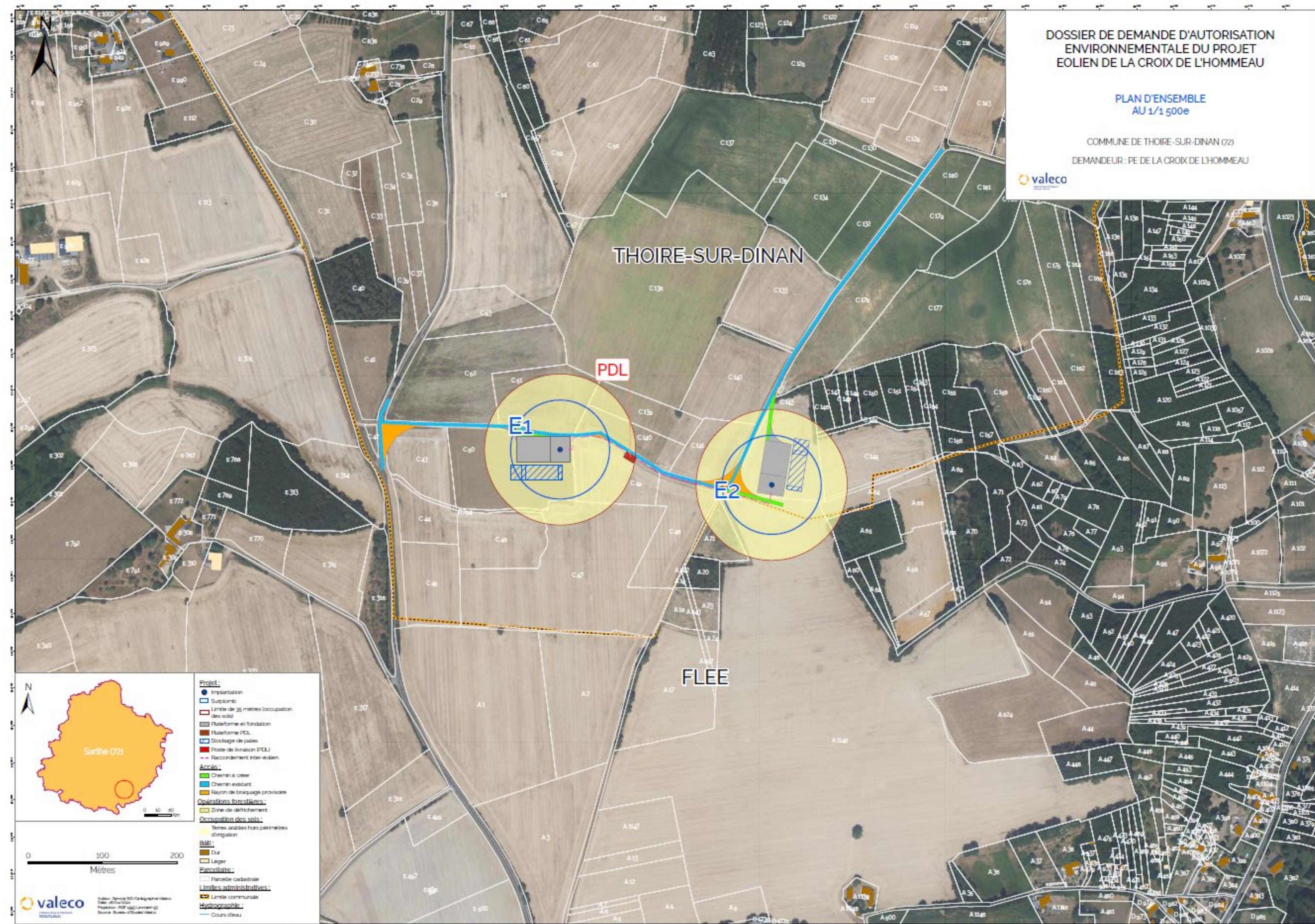
- Nombre d'éoliennes : 2
- Hauteur bout de pale max : 192,5 m
- Diamètre rotor : 117 m
- Bas de pâle : 75,5 m



## Variante 3

- Nombre d'éoliennes : 2
- Hauteur bout de pale max : 191,5 m
- Diamètre rotor : 133 m
- Bas de pâle : 58,5 m

# L'IMPLANTATION SELECTIONNÉE



# CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



2  
éoliennes



9,6  
MW  
Puissance unitaire



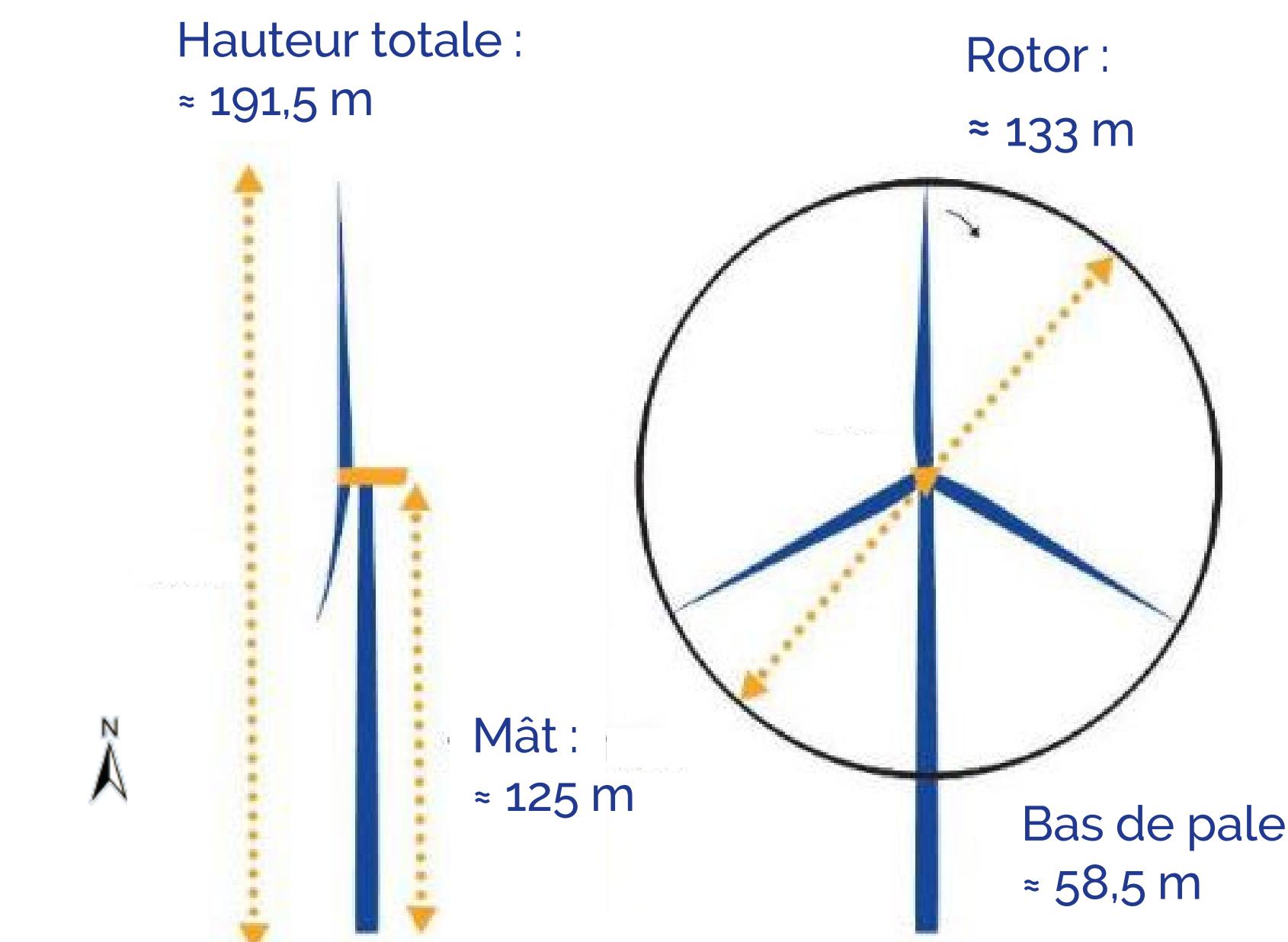
11 500  
Tonnes de  
CO<sub>2</sub> évitées



23 000  
MWh/an  
Production  
envisagée



5 500  
foyers  
Production annuelle équivalente  
à la consommation



# LES ENJEUX BIODIVERSITÉ



↗ Pas de **zones humides** identifiées sur l'aire d'étude immédiate

↗ **Avifaune** : Enjeux faibles au sein de la ZIP. Les enjeux modérés sont concentrés dans les **milieux boisés** et leurs lisières à l'est, ainsi qu'au niveau du réseau de haies au nord de l'aire d'étude.

## ↗ Chiroptères :

- Ecoutes en altitude sur mât de mesure de vent (120m) de mars à octobre 2023.

- Les enjeux sont **majoritairement faibles** dans l'ensemble de la ZIP et **ponctuellement modérés** dans un arbre isolé au centre et sur une haie au nord de la ZIP.

- Les **enjeux forts** sont concentrés dans les **milieux boisés** et leurs lisières notamment à l'est de la ZIP.

Projet éolien de Thoiré-sur-Dinan

Volet écologique de l'étude d'impact sur l'environnement

Implantation du projet retenu et des équipements annexes et enjeux écologiques globaux

### Aires d'étude

■ Aire d'étude immédiate (AEI)  
■ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

- Eolienne projetée de la variante n°3
- Poste de livraison
- Raccordement électrique interne
- Plateforme
- Surplomb

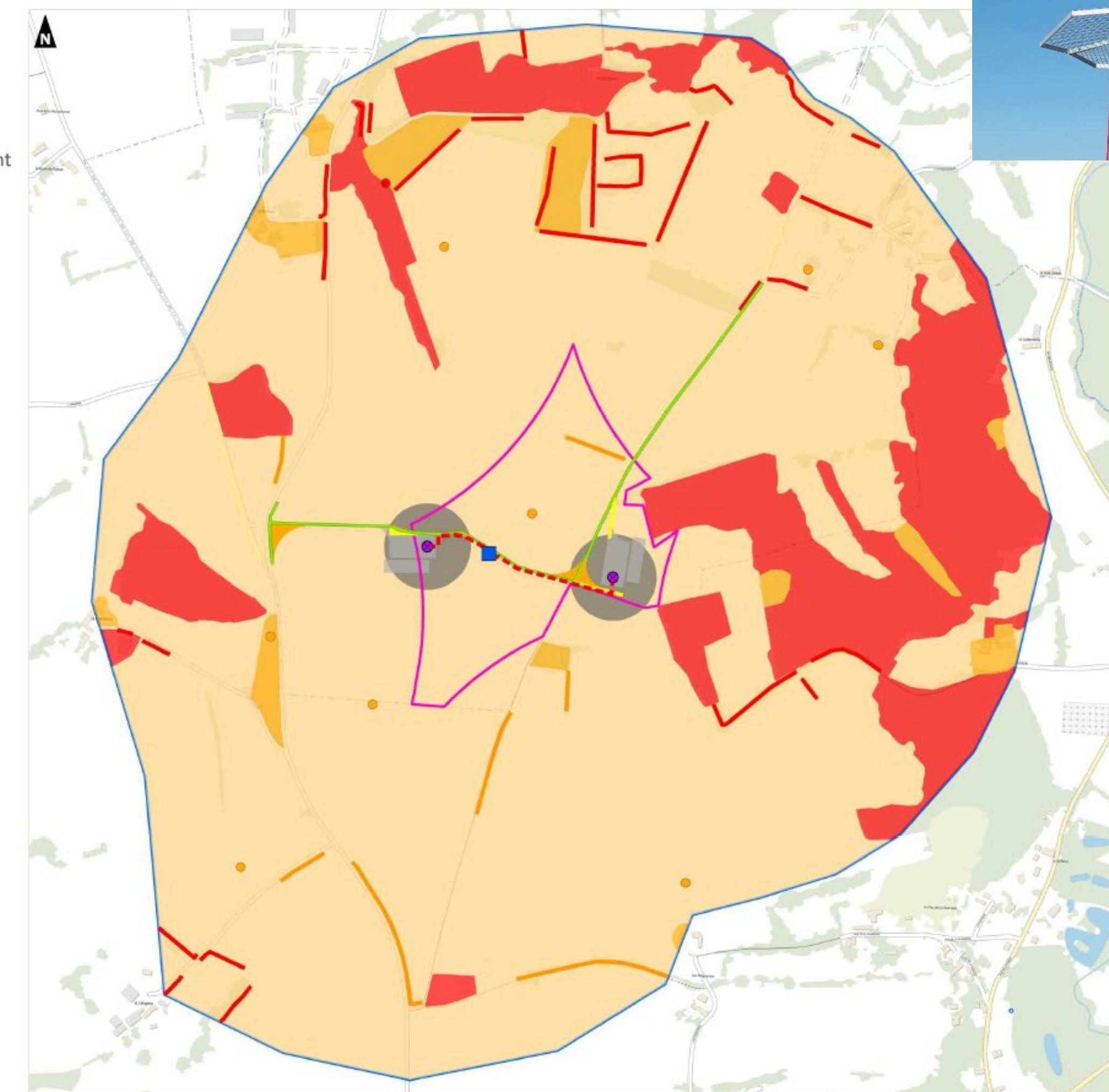
### Accès

- Chemin existant
- Chemin à créer
- Rayon de braquage provisoire

### Niveau d'enjeu des entités géographiques

●	Très faible, négligeable à nul
●	Faible
●	Modéré
●	Fort
●	Très fort

0 250 500  
Mètres



# LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

- ↗ Contexte éolien peu marqué dans un rayon de 20 km → pas de saturation visuelle
- ↗ La ZIP se dessine sur un secteur de plateau ouvert, ondulé et cultivé → nécessité de respecter un bon rapport d'échelle
- ↗ Les paysages les plus impactés sont situés dans un rayon de 5-6km autour du projet. La forêt de Bercé au nord offre un masque visuel intéressant.
- ↗ L'impact est plus fort sur les zones proches du projet.
- ↗ Covisibilité avérée pour quelques édifices notamment pour le manoir de la Faverie où l'impact est modéré, le Château de Lucé et les églises de Courdemanche, de Sarcé et de Couture-sur-Loir où l'impact est faible.
- ↗ Impacts localisé sur les bourgs les plus proches avec un visuel sur le projet

40 points de vue retenus pour la réalisation de photomontages afin d'apprécier l'intégration du projet éolien dans son environnement à différentes échelles (proche, intermédiaire et éloignée)

Projet éolien de la Croix de l'Hommeau

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Impacts patrimoniaux et paysagers

#### Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 6kms)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 20kms)

#### Eléments structurants

- Vallée
- Boisement principal : Masque visuel
- Tissu urbain principal : Masque visuel
- Coteau marqué ouvrant des vues en direction de la ZIP

#### Infrastructures

- Autoroute - Impact nul
- Voie principale - Impact nul
- Voie secondaire - Impact nul
- Impact faible à fort

#### Patrimoine protégé

- Monument Historique / Site protégé
- Impact nul / très faible
- Impact faible
- Impact modéré
- Impact fort

#### Paysage

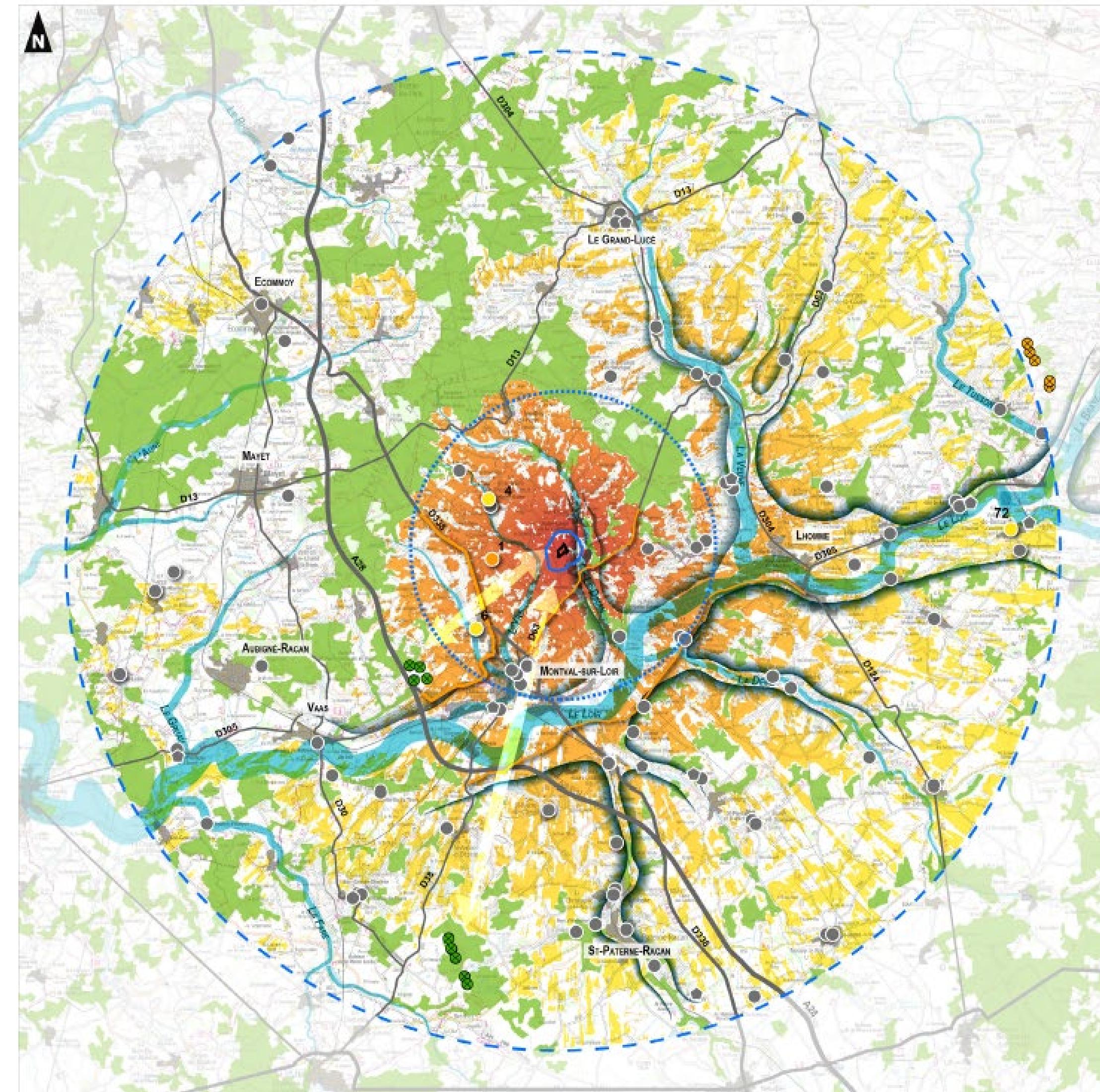
- Impact faible à forte
- Impact nul

#### Eolien

- Parc éolien construit / en instruction
- Effets cumulés limités

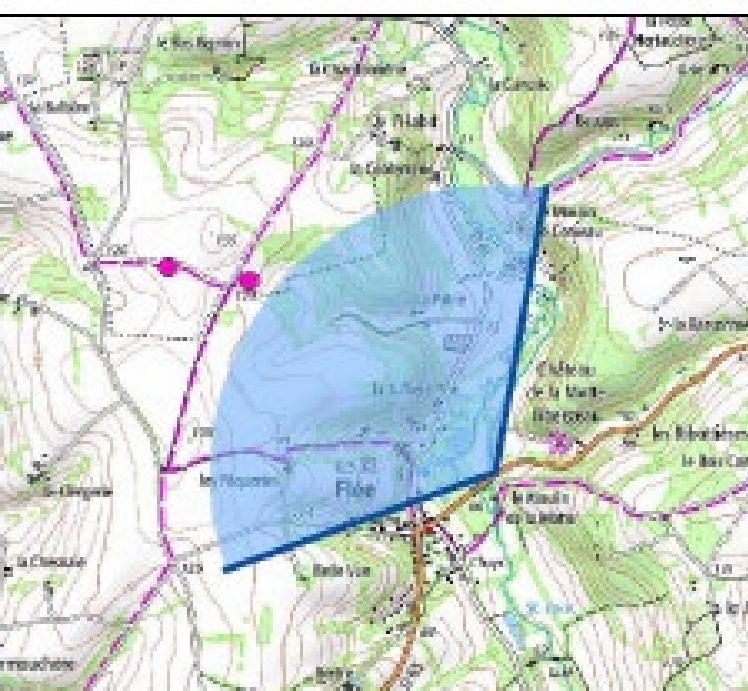
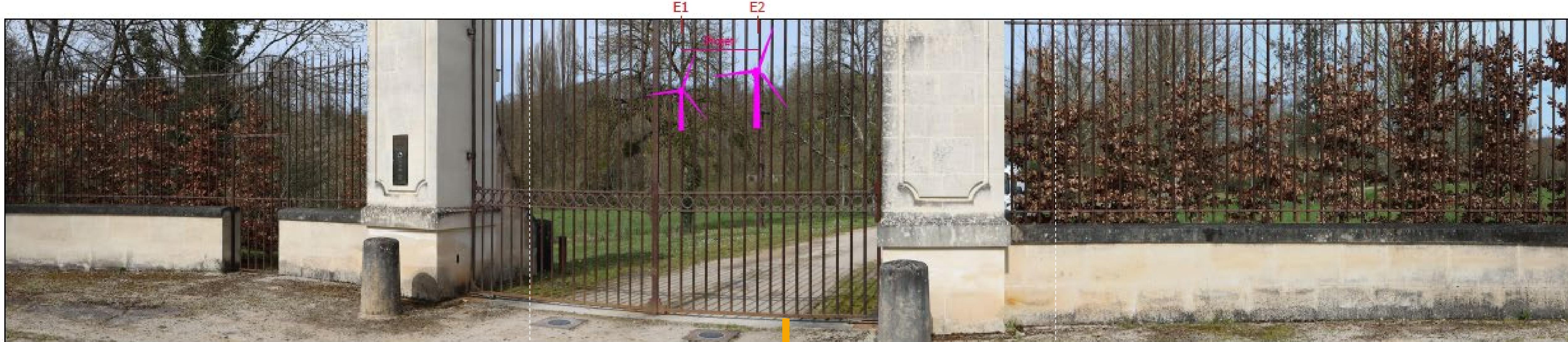
0 2 4  
Kilomètres

Réalisation : Auddicé Val de Loire - Janvier 2024  
Sources données : VALECO - BD Routière 10M - Cadastre Land Cover 18  
Fond de carte : Cadastre - Scan 100<sup>th</sup> - © IGN 2021  
Copie et reproduction interdites



# PHOTOMONTAGES

## Perception depuis l'entrée du Château de la Motte-Thibergeau



Eolienne la plus proche : E2 – 1km  
Eolienne la plus éloignée : E1 – 1,3km

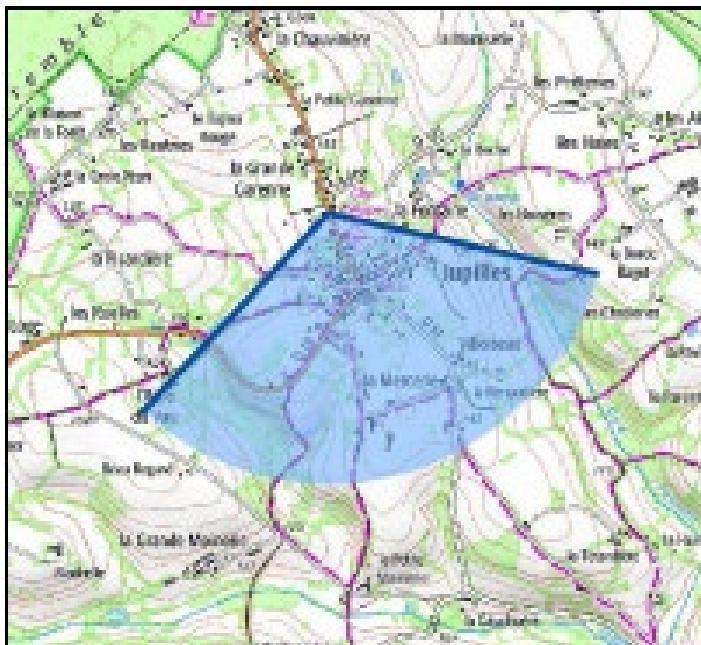
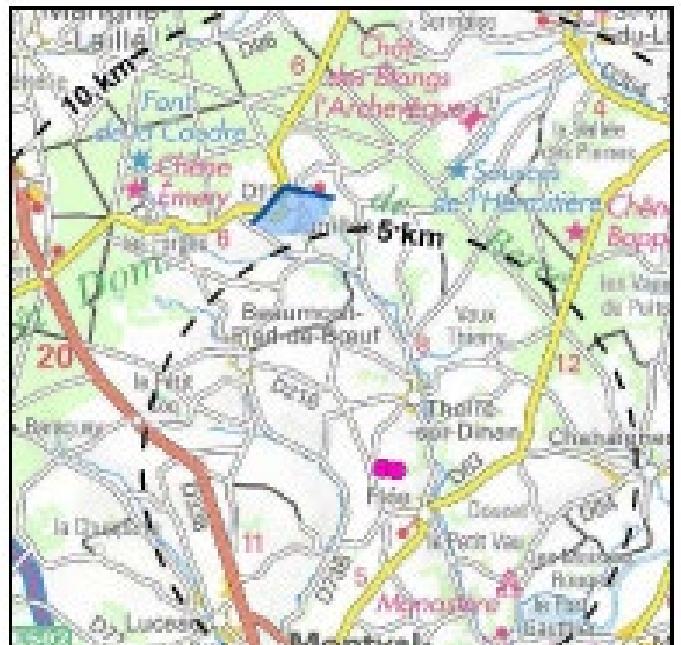


### Evaluation de l'impact paysager : faible

- ↗ Emergence du projet à travers la végétation dense ce qui modifie le cadre paysager du château mais de manière limitée
- ↗ Seul le mouvement des pales sera identifiable

# PHOTOMONTAGES

Perception depuis l'entrée nord de Jupilles sur la D13



Eolienne la plus proche : E1 - 6,2km  
Eolienne la plus éloignée : E2 - 6,3km

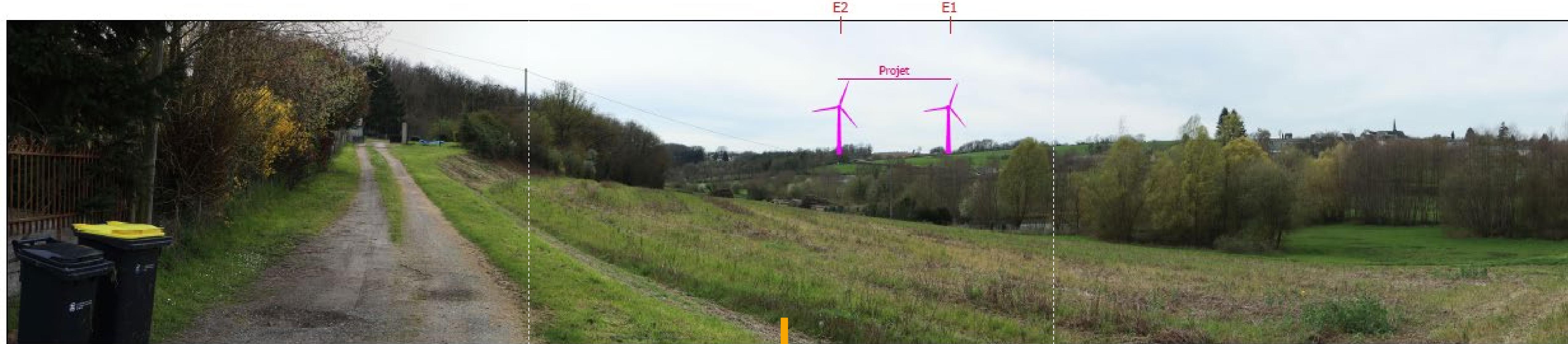


Evaluation de l'impact paysager :  
modéré

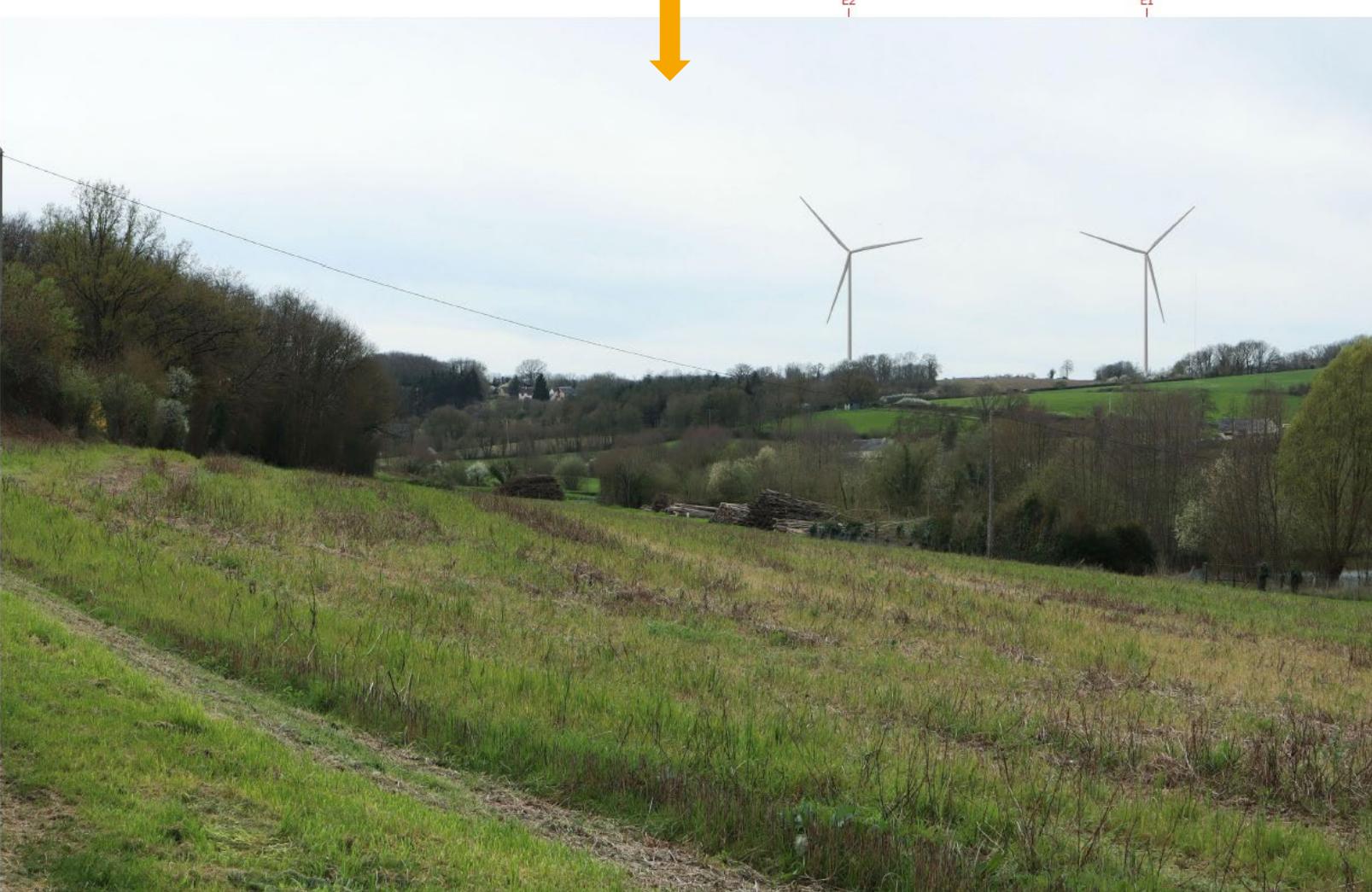
- ↗ Identification partielle du projet dans l'axe de la voie.
- ↗ Une seule éolienne est visible.

# PHOTOMONTAGES

Perception depuis l'entrée est de Thoiré-sur-Dinan



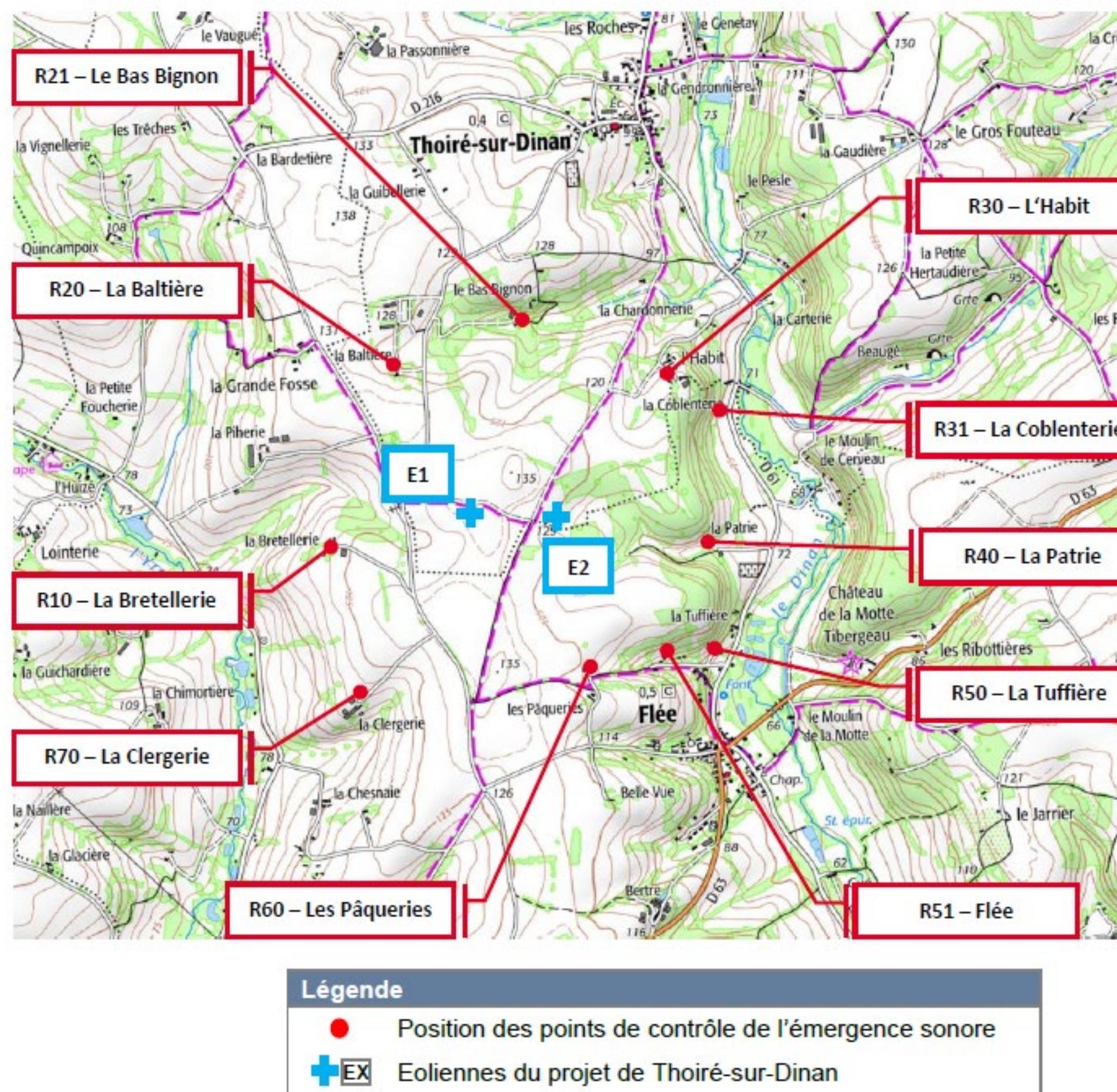
Eolienne la plus proche : E1 - 1,8km  
Eolienne la plus éloignée : E2 - 1,9km



Evaluation de l'impact paysager : **fort**  
↗ Présence du projet dans le paysage avec un effet de rupture d'échelle.  
↗ Ascendant visuel des éoliennes sur le clocher de l'église qui jouait le rôle de repère paysager.

# LES ENJEUX HUMAINS ET ACOUSTIQUES

Une campagne de mesure acoustique a été réalisée par le bureau d'étude SIXENSE au printemps 2023 sur les lieux de vie les plus proches du projet (installation de sonomètre) avec 8 points d'écoutes fixes.



→ Etude de la conformité à la réglementation. Si bruit ambiant > 35dB(A) les émergences autorisées sont : 5 dB(A) de jour et 3 dB (A) de nuit

**Conclusion :** Les niveaux sonores établis lors de la campagne de mesure de l'état initial sont hétérogènes dans le temps. Une **sensibilité acoustique faible** est statuée en période de matinée et de jour (5h30-21h); modérée en période de soirée (21h-22h) et importante en période de nuit (22h-5h30).

→ Un Bridage acoustique sera mis en place entre 21h et 5h30 selon la vitesse et la direction du vent.

HABITATION	EOLIENNE LA PLUS PROCHE	DISTANCE à l'éolienne (m)
La Bretellerie	E1	506
La Baltière	E1	542
Les Pâquieries	E2	554
La Patrie	E2	571
La Tuffière	E2	650
L'Habit	E2	652
La Patrie	E2	671
La Bas Bignon	E1	693
La Coblenterie	E2	718
La Piherie	E1	753
La Clergerie	E1	775

# LES MESURES ERC-A

## Impacts bruts du projet

Impacts du projet en l'absence de mesures

## Impacts résiduels

Réévaluation de l'impact du projet en considérant les mesures ERC.  
Ce sont les impacts réels attendus du parc éolien.

Mesures d'évitement, de réduction, de compensation

## PAYSAGE (Accompagnement)

- ↗ Implantation d'un panneau d'information le long du sentier de randonnée qui traverse le site qui présentera les principales caractéristiques techniques du parc éolien afin de sensibiliser sur les énergies renouvelables.

- ↗ Financement de plantation de haies bocagères ou mise en œuvre de filtres visuels végétalisés pour les riverains situés dans un rayon d'1km en fonction de l'impact visuel du projet (après la mise en exploitation du parc).

## ENVIRONNEMENT (Réduction)

- ↗ Sélectionner des machines ayant une garde au sol compatible avec le déplacement des espèces de bas vol.
- ↗ Mettre en œuvre un bridage sur les éoliennes pour limiter l'impact sur les chiroptères.
- ↗ Maîtriser l'attractivité des éoliennes la nuit en limitant l'éclairage.

## (Accompagnement)

- ↗ Suivi mortalité des chiroptères et de l'avifaune.

# LE RACCORDEMENT ENVISAGÉ

**enedis**

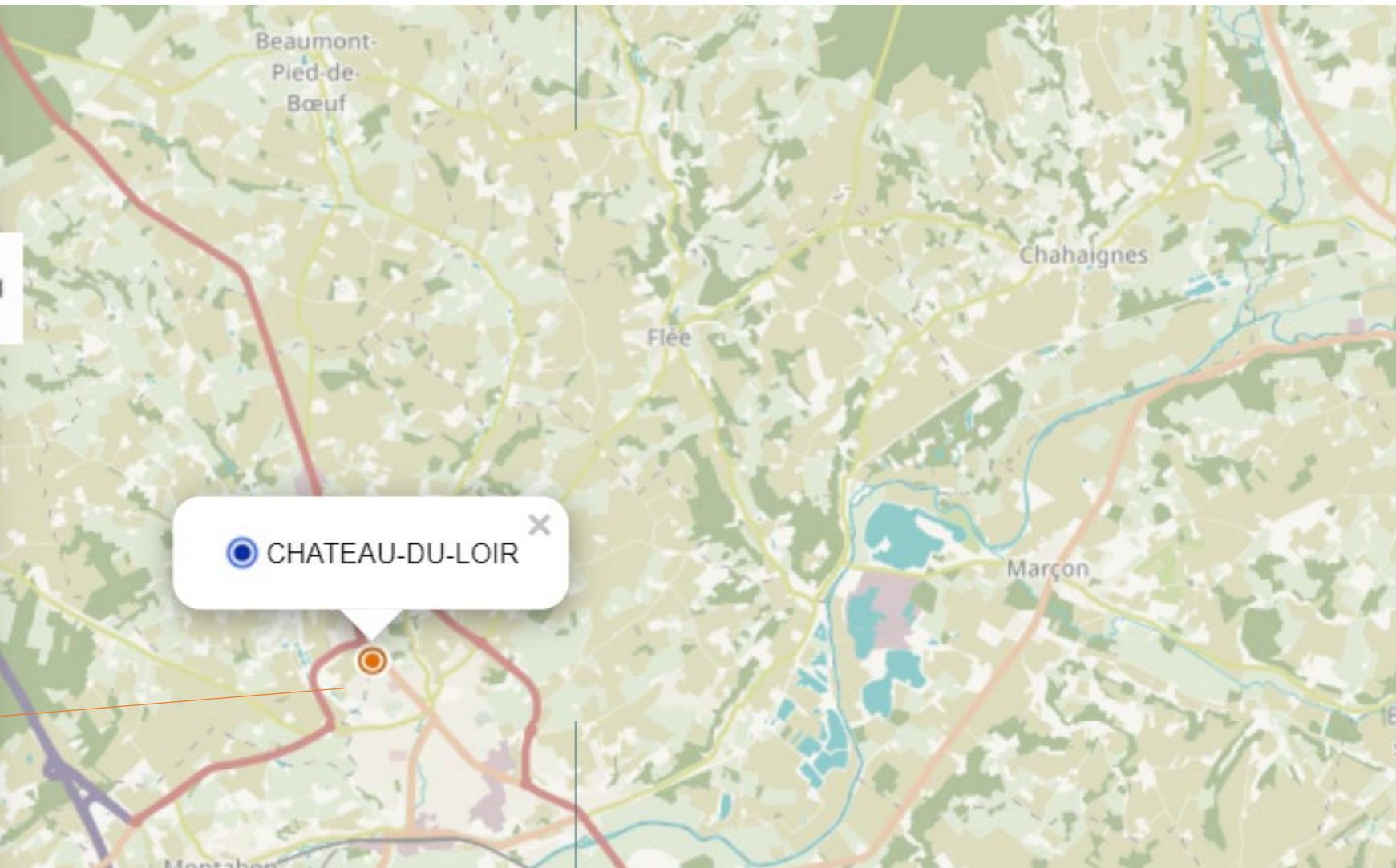
L'ÉLECTRICITE EN RÉSEAU

Option envisagée à ce jour :

- Raccordement au poste-source du Château du Loir : environ 6,5 km.
- Pas ou peu de capacité d'accueil restante sur ce poste existant mais possible évolution en fonction des révisions du S3REnR.

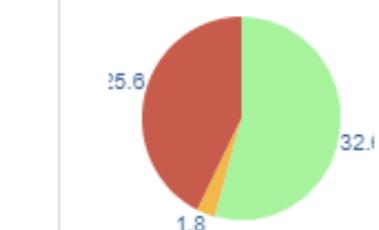


Localisation du poste à affiner par ENEDIS



Ce poste est dans la commune de LUCEAU, au S3REnR PAYS-DE-LA-LOIRE (Coordonnées : 505732.3 ; 6736576.5)

## SUIVI DES ENR :



- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 25.6 MW
- Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 1.8 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 32.6 MW

Puissance EnR déjà raccordée	59.6
Puissance des projets EnR en développement	2.8
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	60.0
Transfert de +13 MW le 15/05/2019, transfert de +3 MW le 23/10/2019, transfert de +32 MW le 02/03/2021, transfert +7 MW 04/06/21, transfert +4,5 MW 27/09/21, transfert -7 MW 06/12/22, transfert -1 MW 10/03/23, transfert -1,5 MW 18/12/23	
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	
Quote-Part unitaire actualisée	17.27 kΩ/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	84 %

mis à jour le 02/01/2024

# 04

## L'INTEGRATION TERRITORIALE DU PROJET

# COMMUNICATION & CONCERTATION

**Actualité du secteur éolien**

**Economie**  
Alors que le prix de l'énergie notamment celui de l'électricité, atteint des niveaux historiquement élevés depuis l'épidémie de COVID et le contexte géopolitique actuel, la filière éolienne tire son épingle du jeu en générant d'énormes bénéfices à l'État. En effet, les éoliennes soutiennent financièrement par l'État et par chaque consommateur, la sécurité énergétique et l'économie nationale. Cela se traduit par un investissement dans l'énergie renouvelable bien au-delà de l'objectif fixé par l'État. En effet, l'investissement dans l'énergie renouvelable a augmenté de 10% en 2022, alors que l'objectif fixé par l'État était de 7%.

**Technologie**  
Le projet 7E802, mené par l'IR21 Jules Verne à Nantes recyclables. Le 17 mars 2022 une étape importante a été franchie à partir de réseaux et de thermoplaстиques 2025.

**Les chiffres pour la région Pays de la Loire**  
Sources : [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

**Où sommes-nous ?**  
Présent à Montpellier, VALECO édifie, construit et exploite des projets de production d'énergie renouvelable à leur porteur. De la conception des projets jusqu'à leur mise en service, VALECO a su répondre aux besoins de l'industrie et de l'agriculture en proposant des solutions énergétiques durables et économiques.

**Contact**  
Vous avez des questions sur le projet éolien ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de détails.

**Mélo Darsoultant** - mélo.darsoultant@groupesvaleco.com  
VALECO - 160 rue Maurice Béquet 34300 Montpellier - SIS  
Téléphone : 04 67 30 20 20 - Fax : 04 67 30 20 21  
Site internet : [www.groupesvaleco.com](http://www.groupesvaleco.com)

**Chiffres clés**

- 2 Nombre d'éoliennes installées
- 4,8 MW Puissance unitaire moyenne
- 23 000 MWh Production prévue par an
- 5 100 Energie éoliennes en électricité

**LETTER D'INFORMATION N°1 - Août 2022**  
**PROJET ÉOLIEN DE LA CROIX DE L'HOMMEAU**  
Commune de Thoiré-sur-Dinan (72)

**CONCERTATION PREDISPONNEE VOLONTAIRE**  
du 11 au 25 mars 2024

**Introduction** : Dans le cadre du développement du projet éolien sur la commune de Thoiré-sur-Dinan, la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation publique. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains de s'exprimer sur le sujet du projet.

**Déroulement** : du 11 au 25 mars 2024, un dossier synthétique de présentation du projet sera mis à disposition du public en mairie ainsi que sur le site du projet. Un registre d'observations accompagne le dossier afin que vous puissiez exprimer vos contributions et questions. Vous pourrez également directement contribuer par courriel ou encore par courrier. Un bilan de cette procédure de concertation sera rendu public dans les semaines suivant la clôture de la concertation.

**Quels avantages pour le territoire et les habitants ?**

**1. UNE CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**  
Le projet éolien de la croix de l'Hommeau contribue, à son échelle, à atteindre les objectifs nationaux et locaux de développement des énergies renouvelables.

**2. DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES ET PRÉVISIBLES PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA VIE DU PARC**  
Le parc générera des ressources fiscales nouvelles pour la commune, la Communauté de communes et le Département. Ces ressources participeront au développement de projets de communes et services publics locaux.

**Vous souhaitez en savoir plus ?**  
Toutes les actualités du projet sont disponibles en scannant le QR code ci-dessous ou en cherchant le blog suivant : <https://blog.groupevaleco.com/projetdeolaientdelhommeau>

**Contact**  
Vous avez des questions sur le projet éolien ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de détails.

**Mélo Darsoultant** - mélo.darsoultant@groupesvaleco.com  
VALECO - 160 rue Maurice Béquet 34300 Montpellier - SIS  
Téléphone : 04 67 30 20 20 - Fax : 04 67 30 20 21  
Site internet : [www.groupesvaleco.com](http://www.groupesvaleco.com)

Pendant cette période, vous pourrez consulter un dossier présentant les principaux éléments du projet éolien de la croix de l'Hommeau :

- Lors de la permanence du jeudi 14 mars de 17h00 à 19h30 à la salle des fêtes de Thoiré-sur-Dinan (3 rue Gabriel Guyon, 72300 Thoiré-sur-Dinan) ;
- Sur le lien et le QR code, ci-dessous : <https://blog.groupevaleco.com/projetdeolaientdelhommeau>

Poser vos observations et soumettre vos projets :

- Sur le blog
- Sur le site web [valeco.fr](http://www.valeco.fr) dédié au projet
- Sur un registre d'observation du public, à disposition en mairie de Thoiré-sur-Dinan

Il sera mis en ligne par la suite sur le blog [valeco.fr](http://www.valeco.fr). Il résumera les modalités et apportera des éléments de réponse à toutes les questions.

**AVIS DÉFINITIF DU PROJET SUR LE BLOG**

**LE PROJET ÉOLIEN DE THOIRÉ-SUR-DINAN**  
Commune de Thoiré-sur-Dinan

**L'ÉTUDE DU GISEMENT DE VENT, ÉTAPE INDISPENSABLE À TOUT PROJET**  
C'est en installant un mât de mesure que nous pouvons étudier les vents présents sur le site (vitesse, direction) et ainsi, en croisant ces données avec celles récoltées par Météo France sur le long terme, estimer précisément la production d'un parc éolien sur la durée de son exploitation, soit une vingtaine d'années. Le choix de l'implantation n'est donc pas laissé au hasard : le mât doit être placé de façon à être représentatif de la mesure du vent présent sur la zone d'étude délimitée autour du projet. Au-delà de ces considérations techniques, le lieu d'implantation est déterminé en accord avec les propriétaires fonciers, les exploitants, l'Aviation Civile, l'Armée de l'Air et la Direction Départementale des territoires.

**Projet éolien de Thoiré-sur-Dinan**

**Projet éolien de la Croix de l'Hommeau**

**Le fonctionnement d'un mât de mesure**  
Le mât de mesure se compose d'un mât de long et du sommet duquel sont placés des instruments de mesure.

- Le mât** : Il peut osciller entre 60 et 120 m de haut.
- Les anémomètres** : Ils mesurent la vitesse du vent. C'est grâce à ces instruments que l'on pourra estimer la production du futur parc éolien.
- La girouette** : Elle donne l'orientation moyenne du vent. L'emplacement idéal des éoliennes est déterminé en grande partie grâce aux données recueillies par cet instrument.
- Les capteurs de pression et de température** : En général situés aux alentours de 10m de hauteur et/ou du sommet du mât, ils permettent d'estimer la densité de l'air du site qui affectera la production du futur parc éolien.
- Les micros** : Ils permettent d'étudier le comportement des chauves-souris en altitude dans le cadre de l'étude d'impact.

↗ Distribution en août 2022 et Février 2024

**Panneau d'information sur le mât de mesure de vent**

## Lettres d'information et échanges avec les élus de Thoiré-sur-Dinan

### PARC EOLIEN DE THOIRE SUR DINAN

#### PRÉSENTATION DU PROJET

C'est au début de l'année 2021 que le Groupe VALECO, producteur français d'énergie renouvelable, identifie la possibilité d'implanter un projet éolien dans la commune de Thoiré-sur-Dinan dans la Sarthe (72). Des premières rencontres avec les élus de la commune, puis avec les propriétaires et les exploitants concernés ont eu lieu en mai 2021.

Des premières consultations auprès des services publics et administrations ont été réalisées afin d'évaluer les éventuelles servitudes et contraintes présentes dans le périmètre d'étude : radar, couloir aérien, faisceaux hertziens et Internet, lignes hautes tensions, etc.

Les contraintes liées à l'urbanisme ont aussi été prises en compte comme par exemple la distance minimum de 500 mètres entre les éoliennes et les habitations. Les contraintes mises bout à bout ont permis de définir une première zone d'étude proposée sur la carte ci-dessous ou via [valeco.fr](http://www.valeco.fr).



Le projet

Actualités

L'éolien

Contact

Projet porté par **valeco**

INTERLOCUTEUR  
Mélo Darsoultant (chef du projet)  
melo.darsoultant@groupesvaleco.com

Poser une question

QU'EST-CE QUE L'ÉOLIEN ?

Blog projet

↗ Mis en ligne en 2022 et communiqué à tous à partir de l'été 2022 dans la 1ère lettre d'information, il relaie de l'information régulière sur le projet.

↗ Il permet à chacun de formuler ses remarques et observations à travers l'onglet « contact »

↗ Mise en ligne des actualités du projet éolien sur l'application intramuros **ILLIWAP**



**Atelier de concertation auprès des agriculteurs (18.06.2024)**

# COMMUNICATION & CONCERTATION

**Projet éolien de la Croix de l'Hommeau**  
Commune de Thoiré-sur-Dinan (72)

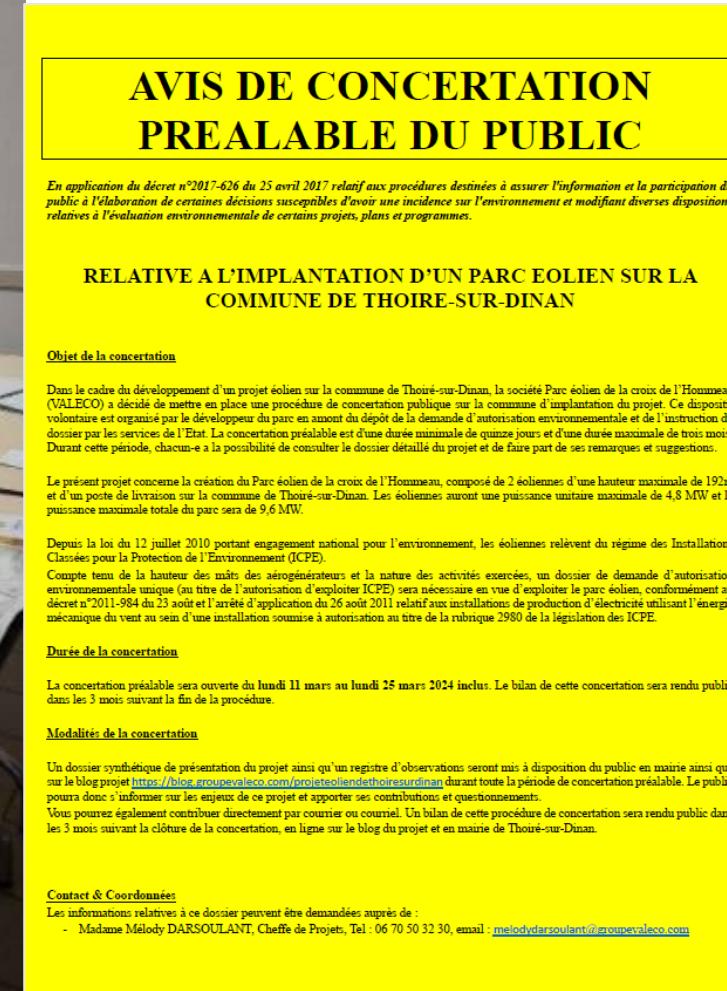
**Dossier de présentation du projet**

Concertation préalable volontaire du 11 au 25 mars 2024

**SOMMAIRE**

1. PRÉSENTATION DU PORTEUR DU PROJET.....	p.4
2. L'ESSENTIEL DU PROJET .....	p.8
3. UN PARC ÉOLIEN, POUR QUOI FAIRE ? .....	p.14
4. LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN, ÉTAPE PAR ÉTAPE .....	p.20
5. LE PARC ÉOLIEN DE LA CROIX DE L'HOMMEAU.....	p.22
6. ZOOM SUR LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE.....	p.57
7. EN SAVOIR PLUS.....	p.63

2 valeco

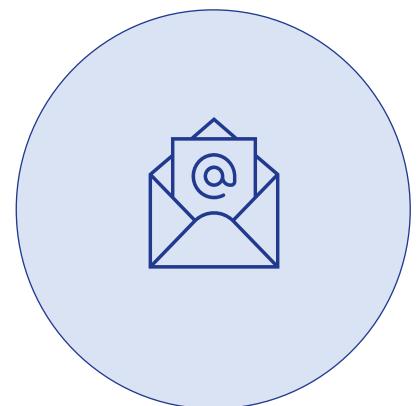


## Concertation préalable

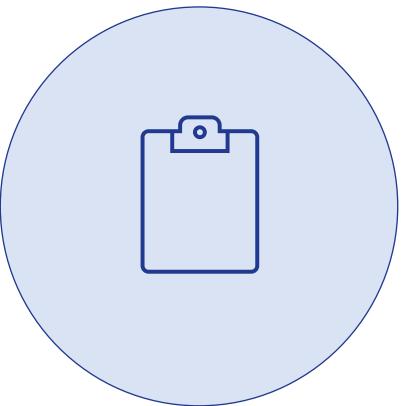
↗ Du 11 au 25 mars 2024 avec la mise à disposition d'un dossier sur la base d'informations techniques qui ont pu être récoltées lors des études préalables menées depuis 2022.

↗ Permanence d'information en mairie de Thoiré-sur-Dinan le 14 mars 2024 pour répondre aux questions des riverains sur le projet et l'éolien en général

## Participation :



**Participation par mail :**  
1 mail envoyé à Mélody DARSOULANT



**Participation sur les recueils d'observation :**  
15 contributions écrites

Lors de l'étude des contributions recensées, plusieurs thématiques similaires ont été relevées. Pour une lecture simplifiée et pour éviter toute redondance, **7 thèmes** ont été dégagés :

1. Concertation autour du projet
2. Paysage
3. Acoustique
4. Environnement
5. Pollution lumineuse
6. Mât de mesure
7. Productivité et performance énergétique

**Publication du bilan de la concertation préalable sur le blog.**

# REDEVANCE FISCALE

## ESTIMATION POUR UN PROJET DE 2 ÉOLIENNES D'UNE PUISSANCE UNITAIRE DE 4,8 MW SUR LA COMMUNE THOIRÉ-SUR-DINAN

↗ Redevances locatives estimées

	Commune de Thoiré-sur-Dinan	CC Loir-Lucé-Bercé	Département de la Sarthe
TFPB	8 600 €	900 €	-
CET	-	12 400 €	4 000 €
IFER	15 700 €	39 200 €	23 500 €
Total	24 300 €	52 600 €	27 500 €

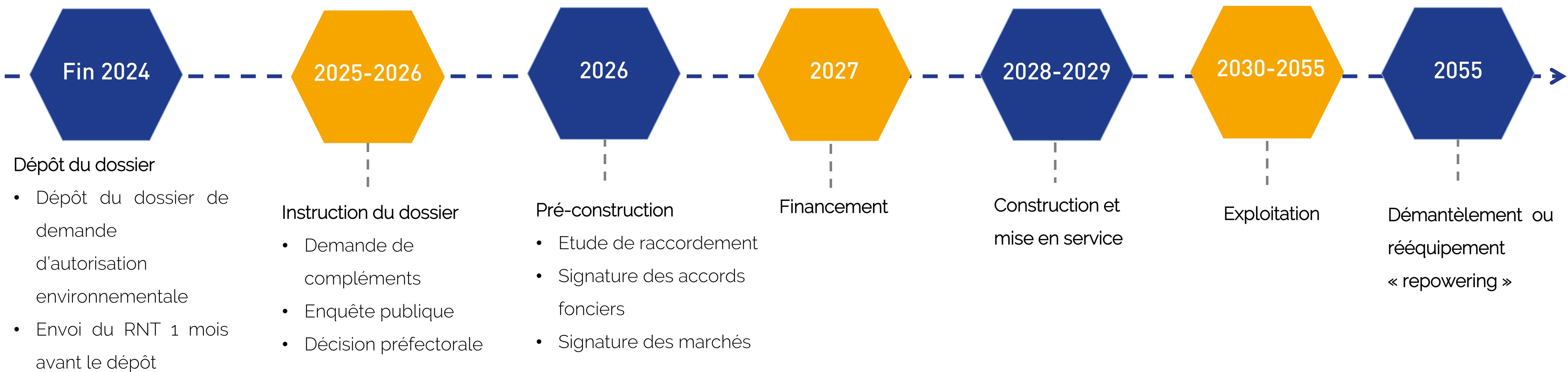
D'après le tableau d'estimation AMORCE pour la simulation de fiscalité générée en 2019 par un parc éolien mis en service après 2010 : EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Investissement du projet : environ 16,4 millions d'euros  
pour un projet de 9,6 MW

04

PROCHAINES ETAPES

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



## Yasmine VINCENT

Assistante chef de projet – développement éolien

[yasminevincent@groupevaleco.com](mailto:yasminevincent@groupevaleco.com)

## Mélody DARSOULANT

Cheffe de projet – développement éolien

[melodydarsoult@groupevaleco.com](mailto:melodydarsoult@groupevaleco.com)

06 70 50 32 30

## Julie GRIMA

Référente Eolien

[juliegrima@groupevaleco.com](mailto:juliegrima@groupevaleco.com)

07 69 08 49 61